

**RÉDACTION**  
**ADMINISTRATION**  
**BUREAU DES ABONNEMENTS**  
 Téléphone 8400  
 15, rue de la République  
 Fribourg (Suisse)

**ABONNEMENTS**  
 1 an 10 fr. 6 mois 6 fr. 3 mois 4 fr. 15 jours 1 fr. 50  
 étranger 12 fr. 8 fr. 5 fr. 2 fr. 50

**Vous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 50 centimes.**  
 Numéro de chaque année 10 fr.

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

**ANNONCES**  
**Publicités**  
 S.A. SUISSE DE PUBLICITÉ  
 100, rue de la République  
 Fribourg

## Nouvelles du jour

### La Société des nations en Suisse et aux Etats-Unis. La nouvelle majorité en France.

Les Chambres fédérales ont voté le principe de l'accession de la Suisse à la Société des nations. Elles ont formulé les réserves voulues à propos de notre neutralité, et, sans se défaire de toute inquiétude à cet égard, elles ont sagement jugé que, en tout état de cause, il valait mieux être dans la Société des nations que d'en rester dehors. Le peuple suisse se prononcera sur la nouvelle destinée, qui se présente à lui.

Cette décision n'est pas urgente, puisque les Etats-Unis, berceau de la Société des nations, la mettent eux-mêmes en question par l'obstination qu'ont apportée les sénateurs républicains à formuler des réserves qui empêchent le fonctionnement. Ces représentants du peuple américain sont aussi amis de l'Entente que M. Wilson lui-même, et ce n'est pas le traité de Versailles que leur opposition a principalement en vue, bien qu'il soit vrai que, sur divers points, l'opinion américaine n'est pas enchantée du traité. Mais, en dépit de ces critiques, la majorité des républicains se rangerait à l'idée de ratifier le traité le jour où cette œuvre de M. Wilson ne sera pas comptée à l'actif des démocrates. Ils la démolissent donc tant qu'ils peuvent pour le empêcher de s'en servir comme tremplin électoral de la prochaine campagne présidentielle. La ratification du traité de paix se trouve ainsi malheureusement liée à la politique intérieure américaine.

Toutes les affaires de politique extérieure languissent aux Etats-Unis par la maladie de M. Wilson et l'attitude des sénateurs républicains.

On connaît le traité séparé franco-anglo-américain, qui doit garantir la France contre une agression allemande.

Hier, à la Chambre des communes anglaise, le ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, répondant à une question, a dit que les engagements de l'Angleterre étaient subordonnés à l'acceptation d'engagements analogues de la part des Etats-Unis. Mais il a ajouté : « Je ne dis pas qu'une autre situation ne créera pas de nouvelles conditions. » Ces paroles veulent dire que, si les Chambres américaines persistent à demander que les Etats-Unis ne se mêlent plus de l'Europe, l'Angleterre et la France envisageront le moyen de parer au danger en ne se servant que de forces européennes.

Les hommes de l'ancienne majorité en France font des prodiges de statistique pour dissimuler que la majorité de la Chambre s'est déplacée au point que le gouvernement ne pourra plus s'appuyer sur les groupes de gauche. On voudrait pouvoir dire que la politique ministérielle suivie jusqu'ici continuera.

Qui, M. Clémenceau continuera ; mais, sans renier formellement le Bloc, il suivra d'autres voies. Il ne sera aux affaires que pour peu de temps encore, puisqu'on lui prépare l'apothéose de l'Elysée. Il est excellentement l'homme de la transition qui va s'opérer, ayant assez d'autorité personnelle pour que la gauche garde à son égard un ton déférent et étant assez malin pour ne rien faire qui indispose les modérés.

Le jeu parlementaire veut qu'un président de Conseil démissionne dès que les élections ont eu lieu. M. Poincaré demandera à M. Clémenceau de rester. Reprendra-t-il ses fonctions pour quelques semaines ? S'il le fait, c'est qu'il aura résolu d'accepter d'être candidat à la présidence de la République.

Quoi qu'il en soit, le départ de M. Clémenceau du ministère est prochain. S'il remplace M. Poincaré, il confiera la formation du cabinet à quelqu'un dont les sentiments auront évolué et qui, sans désavouer son passé, paraîtra acceptable à la nouvelle majorité. Celle-ci est conservatrice sans se donner cette épithète. Elle est composée de 363 libéraux, progressistes et modérés, et elle pourra compter sur l'appui des 16 députés de la droite (royalistes). Elle aura contre elle 150 radicaux, radicaux-socialistes et socialistes indépendants, et 57

socialistes unifiés. Ces groupements rassemblent un total de 586 députés. De là jusqu'au nombre de 626, il y a encore 40 députés à classer. Il ne faut pas se hâter de les enfermer dans une catégorie, car ils cherchent leur voie.

La controverse continue en France sur l'intervention de M. Painlevé, ancien ministre de la guerre, pour arrêter l'offensive du général Nivelle, en avril 1917.

L'ex-ministre a publié une justification, qui, sans paraître tout à fait complète, a démontré, par les attitudes de plusieurs généraux, que l'offensive de Nivelle était téméraire. Il a aussi obtenu du maréchal Foch une déclaration, qui, sur l'heure, a pu être considérée comme le lavant de tout reproche. C'était une réponse à une critique formelle de la Liberté de Paris. Mais cette réponse ne parut que treize jours après l'article incriminé, qui était déjà du 13 octobre dernier et où on relatait une conversation entre le roi des Belges et le maréchal Foch. Celui-ci aurait dit au roi : « Si on avait laissé aller Nivelle, le territoire pouvait être libéré seize mois plus tôt. »

M. Painlevé a été autorisé à déclarer que Foch n'avait pas eu avec le roi des Belges la conversation rapportée.

On s'étonna à bon droit que Foch n'eût pas envoyé directement cette déclaration au journal. Aujourd'hui, il se révèle que, si le propos ci-dessus n'a pas été tenu devant le roi des Belges, il n'en est pas moins sorti de la bouche du maréchal Foch. C'était dans le wagon-salon qui ramenait le maréchal en France après son entrevue avec le roi Albert. M. Painlevé est ainsi, encore une fois, mis au pied du mur.

### L'entrée en vigueur du traité de Versailles

Paris, 22 novembre. Le Conseil suprême des Alliés, réuni hier matin, sous la présidence de M. Pichon, a été d'avis que le traité de Versailles devait être mis en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre.

Tous les efforts nécessaires seront faits pour arriver à ce résultat.

### Les troubles en Egypte

Le Caire, 21 décembre. Mahmoud Soliman pacha et Ibrahim Saïd pacha, président et vice-président du comité de la délégation égyptienne, ont été arrêtés ce matin sur l'ordre des autorités militaires britanniques, et conduits à la caserne de Kala-Eh-Nil.

Le Caire, 21 novembre. (Haas.) — Les troubles se sont renouvelés jeudi à Alexandrie. Des bagarres ont survenues entre les manifestants et la police. On compte deux morts et treize blessés. Le gouverneur a démissionné. Le général Allenby a mandé à la résidence le président, le vice-président et le secrétaire du comité local de la délégation égyptienne et leur a ordonné de se retirer chez eux avec leurs partisans, leur disant qu'il avait pour mission de consolider le protectorat, et protéger le trône du sultan et de maintenir l'ordre. Il leur a déclaré qu'il les considérait comme responsables des excès de la presse.

Les journaux Afkar et Mahroussa ont été suspendus pour avoir publié des articles blâmant la police égyptienne d'avoir tiré sur la foule.

### Une constitution pour l'Egypte

Le communiqué suivant a été publié par la Résidence, au Caire :

« La politique de la Grande-Bretagne en Egypte est de maintenir l'autonomie de ce pays sous la protection britannique et de développer le système du « self government » sous un souverain égyptien. »

« Le but de la Grande-Bretagne est de défendre l'Egypte contre tout danger extérieur et contre l'urgence de n'importe quelle puissance et, en même temps, d'établir un système constitutionnel avec lequel, sous les directions de la Grande-Bretagne, le Sultan, ses ministres, et ses représentants élus par le peuple puissent, dans leurs sphères diverses et à un degré plus élevé, coopérer à la direction des affaires égyptiennes. »

« Le gouvernement de Sa Majesté a décidé d'envoyer une commission qui a pour tâche d'établir les détails de la constitution, d'édifier celle-ci, et, avec le conseil du Sultan, des mi-

nistres et des représentants égyptiens, d'entreprendre le travail préliminaire qui est nécessaire pour que la forme du futur gouvernement puisse être arrêtée. »

« La fonction de la mission n'est pas d'imposer une constitution à l'Egypte. Son devoir est d'explorer le terrain et de discuter sur place avec les autorités les réformes qui sont nécessaires, et de proposer, avec l'agrément complet du Sultan et des ministres, un projet de gouvernement qui pourra être ensuite mis en pratique. »

### LA NOTION DE JUSTICE

Aucun sentiment n'est plus inné que celui de la justice, aucune vertu humaine n'a plus progressé que celle-là, et la civilisation moderne, qui feint d'ignorer la charité et vilipende la chasteté, a successivement perfectionné ses lois pour faire régner toujours plus le culte de la justice.

Aussi, dans le tumulte des revendications populaires, est-ce le mot de justice qu'on entend toujours proclamer bien haut.

Si ceux qui demandent des réformes sociales peuvent se fonder sur la justice stricte, on a le devoir impérieux de les leur accorder ; reconnaître leur droit et ne pas leur donner satisfaction serait les irriter profondément. Quand ce droit n'existe pas, il faut qu'on le leur dise, au lieu de les entourer d'une sympathie peu raisonnée qui les encourage dans leurs réclamations, au risque d'attiser le feu de la fournaise prolétarienne.

Très souvent, ce que nous prononçons être juste est simplement ce qui convient, c'est-à-dire ce qu'il serait bon de pouvoir faire.

Il importe de toute façon qu'on ait de la justice une notion exacte, qui permette de distinguer entre ce qui est réellement dû et ce qui est simplement convenable.

En langage théologique, le mot justice a une acception générale, pour signifier la réunion de toutes les vertus, la sainteté chrétienne ; c'est dans ce sens que l'évangile appelle bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice. Envisagée comme vertu spéciale, la justice nous fait rendre à chacun ce qui lui est dû, en mettant, en premier lieu, ce qui est dû à Dieu. En ne la considérant qu'en vue de régler les rapports entre les hommes, la justice est le respect du droit d'autrui.

Les droits d'autrui qu'il faut respecter sont divers. Nous y pouvons distinguer ceux que la société a vis-à-vis de ses membres, les droits des citoyens vis-à-vis de la société, et les droits des citoyens les uns vis-à-vis des autres, ou ce qui est dû par l'homme au corps social, ce que le corps social doit à ses membres, et ce que les individus se doivent entre eux. A ces trois sortes de justice, très vieille division, dont les termes sont peu clairs par eux-mêmes, on a appliqué les noms de justice légale, justice distributive et justice commutative. Pour obscurs que soient ces adjectifs, la distinction qu'ils doivent signifier est parfaitement nette.

La justice légale est celle qui dirige les actes des membres de la société en vue du bien commun, qui les rend conformes à la loi, d'où l'appellation de justice légale. C'est la volonté du législateur qui, par une loi positive, fixe la proportion du concours que chacun doit fournir à la société.

La justice distributive est celle qui oblige le gouvernement à répartir les biens communs et les fonctions suivant les besoins et les mérites, et les charges d'après une proportion et suivant les ressources de chacun.

La justice commutative, ainsi appelée parce qu'on envisageait qu'elle réglait surtout les échanges (commutations), fait rendre à autrui ce qui lui est strictement dû. A côté de la division classique de la justice, y a-t-il une justice sociale, qu'il faut introduire dans la morale, pour correspondre aux revendications du monde des travailleurs ?

Ce qu'on appelle justice sociale est une expression qui groupe les droits et les devoirs qui concernent la classe ouvrière, mais, si ces droits et ces devoirs sont bien réels, ils sont compris déjà dans l'une des anciennes divisions ci-dessus.

Ceux qui sont soumis à un travail excessif, c'est-à-dire à des conditions qui ruinent leur santé ou détruisent la vie normale de la famille ont mille fois raison de réclamer des lois protectrices. On a contesté aux gouvernements le droit de décréter certaines lois exigeant de grandes dépenses pour améliorer le sort des déshérités ; on a dit qu'ils

faisaient du socialisme d'Etat. C'est bien à tort. Depuis l'encyclique *De conditione officium*, les catholiques ont une doctrine sûre concernant l'étendue des prérogatives des Etats en ces matières. Non seulement Léon XIII leur signifie l'obligation qu'ils ont de veiller à ce que les patrons ne violent pas à l'égard de leurs ouvriers les devoirs de stricte justice et de subvenir immédiatement aux besoins de ceux qui se trouveraient dans une extrême nécessité, mais encore il veut qu'ils apportent à la solution de la question ouvrière leur efficace concours et qu'ils fassent en sorte que, de l'organisation même de la société et du gouvernement, découle spontanément la prospérité publique et privée.

Veillant au bien de tous, c'est le rôle de l'Etat d'avoir un souci particulier des plus pauvres. La prospérité générale doit commencer par l'abolition de la misère d'un grand nombre. Si donc l'Etat crée ou développe des institutions en faveur des pauvres, on ne doit pas lui reprocher un gaspillage des deniers publics. C'est de la justice légale que ne pas lui refuser obéissance sous forme des contributions qu'il a établies à cet effet.

Jusqu'où l'Etat doit-il aller dans la voie des améliorations sociales ? La mesure de ses possibilités n'est pas indéfinie. Ses obligations ne doivent envisager que le nécessaire et il peut négliger l'agréable, c'est-à-dire ce qui tend à augmenter simplement chez ses administrés les commodités de la vie.

Mais, dans toutes les classes sociales, on trouve qu'on n'est jamais assez bien. Les revendications qui ont pour but de rendre l'existence plus facile sont l'expression de désirs très légitimes, mais elles ne créent pas un devoir à la société et à l'Etat.

Que ce monde soit encore très loin de la perfection, cela est incontestable ; cependant il s'y achemine, non pas très directement, il est vrai, mais par des progrès en spirale ; les conditions de la vie ont visiblement augmenté de facilité depuis les âges révolus ; le bien-être a une tendance manifeste à s'égaliser ; la misère est moindre ; la souffrance trouve des asiles.

Mais il y a encore tant de malheureux ! C'est à eux qu'il faut songer, plutôt qu'à diminuer les heures de travail au point d'exagérer pour un grand nombre les exigences naturelles du repos.

En résumé, la justice sociale ne s'exprime pas par la conformité de l'ordre social réel avec un ordre social idéal, un paradis terrestre imaginé par les socialistes, surtout, semble-t-il, pour établir, par contraste, que les conditions sociales actuelles sont un enfer. Il y a longtemps que ce rêve s'ébauche et que ceux qui se lèvent pour prétendre le réaliser font successivement des faillites lamentables. La vérité, c'est que, précisément depuis le paradis terrestre, le lot de l'humanité, c'est le travail, la peine et la souffrance. Qu'on s'efforce de rendre cette vie moins insupportable, c'est une ambition que doivent avoir les dirigeants de tous les pays. Mais ils ont l'obligation de tout considérer et, en souhaitant améliorer le sort d'un grand nombre, de ne pas compromettre l'économie nationale. Si, par exemple, on se donnait pour programme de ne rien refuser aux revendications communistes, il faudrait supprimer le capital. On enlèverait par là même un important stimulant au travail et aussi le seul moyen de tenter des entreprises qui prolifent à la prospérité générale.

C'est donc en balançant toujours le pour et le contre que les gouvernements doivent s'avancer dans la voie des innovations coûteuses pour les contribuables. Le législateur doit se proposer tout ce qui peut servir au bien commun. Mais, entre les réformes qu'on lui demande, il a le droit de choisir et d'y substituer quelques-uns des moyens meilleurs pour assurer le bonheur relatif des individus. Prenons, par exemple, le thème de l'augmentation des salaires, à propos duquel on entend des revendications qui donnent le vertige. Or, c'est là un palliatif, un trompe-l'œil, car l'ascension indéfinie des salaires a pour effet de faire monter encore le prix de la vie. Il serait plus urgent de modérer les appétits, d'interdire le luxe, de réprimer la débauche et la gourmandise du boire et du manger. Si l'Etat pouvait faire régner la simplicité des mœurs, la sobriété et la bonne conduite, l'équilibre de nos moyens et de nos besoins ne tarderait pas à s'établir. La gêne, dans beaucoup de cas, ferait bientôt

place à l'aisance. On ne rencontrera pas de moraliste ni d'économiste qui contredise à cette affirmation, qui peut se déduire de l'évaluation des dépenses inutiles. Un pays s'enrichirait vite s'il pouvait capitaliser tout ce qui est dépensé en marge des besoins véritables, et il pourrait alors, sans décréter des impôts excessifs, subvenir à une foule d'institutions qui ont en vue le bien-être de la communauté.

Non seulement certaines revendications qu'on entend se produire ont le tort d'être formulées au nom de la justice sociale ; mais elles sont mal choisies, inefficaces pour amener le bien commun qu'on se propose. Les gouvernements, s'ils étaient plus pénétrés de leur mission et surtout s'ils avaient une autorité mieux éphémère et moins caduque, seraient mieux inspirés en tâchant d'aider l'Eglise à faire régner les vertus chrétiennes, seules capables d'assurer de meilleurs rapports entre les hommes.

### Le vote du Conseil des Etats pour la Société des nations

Berne, 21 novembre. Grande journée. Société des nations, ce matin ; Vorarlberg, ce soir. Nous vivons en plein dans l'histoire, et l'avenir se construit sous nos yeux. Le Conseil des Etats, cette colonne de nos traditions, n'a pas hésité à se prononcer pour l'accession de la Suisse au nouveau Statut international. La majorité qui a voté pour l'accession est plus considérable que ne le faisait prévoir l'assaut réitéré des ajournants. A deux reprises, des représentants des cantons se sont trouvés en présence d'une proposition dilatoire. Quelques-uns de nos confédérés de la Suisse allemande, malgré leur sympathie pour le pacte de la Société des nations, ne pouvaient se décider à prendre une décision immédiate. Avant-hier, c'était M. Legger, de Glaris, qui attachait ce grelot de l'ajournement. Hier, M. Wettstein revenait indirectement au même point de départ en proposant de ne pas entrer en matière pour le moment. Aujourd'hui, M. Winiger a prié M. Wettstein de convertir sa proposition en motion d'ordre. M. Wettstein s'est aussitôt conformé à cette suggestion, et nous avons vu ainsi un nouveau scrutin sur la question d'ajournement. Cette fois, le renvoi à des temps meilleurs a été repoussé, par 22 voix contre 15.

Il va sans dire que les Romancés compactes ont fait front contre toutes ces tentatives de traiter les choses en longueur. M. de Dind surtout a été catégorique. Si petite que soit la Suisse, dit-il, il ne nous sied pas qu'elle se mette à la remorque du grand Etat d'outre-mer. Les Américains peuvent décider ce qu'ils veulent, nous nous avons le devoir de nous mettre à l'œuvre, en nous plaçant au seul point de vue de l'intérêt national. D'ailleurs, la dépêche du Bund qu'on vient d'exploiter ici pour nous détourner de notre chemin n'est qu'un racontar de journaliste. Les nouvelles d'Amérique changent d'heure en heure. Pourquoi perdre notre temps à suivre ces fluctuations ?

M. Wettstein qui, avant d'être conseiller d'Etat, fut un journaliste de profession, eût vu dans les paroles de M. Dind un certain dédain pour la presse, ce qui n'est pas permis au XX<sup>e</sup> siècle. Du reste, la dépêche dont nous parlons provient de l'agence Havas.

M. Dind réagit aussitôt contre ce coup droit que M. Wettstein eût pu porter. « Je ne suis aucunement impressionné, dit-il, par le fait que cette nouvelle émane d'une agence officielle française. Je ne me laisse pas guider, en cette grave affaire, par des sentiments ententophiles. C'est comme citoyen suisse que je parle ici. »

Après cet intermède, auquel, met fin le rejet de la motion d'ordre de MM. Wettstein-Winiger, on revient au fond de la question.

M. Winiger se prononce très ouvertement pour l'accession. La Société des nations, dit-il, remplace le congrès de la paix qui devait se réunir après la guerre, selon les prévisions primitives. C'est par la Société des nations seulement qu'on pourra régler la question du change et une foule d'autres questions d'ordre économique et financier. On ne tardera pas à voir que, pour le règlement de ces difficultés, l'entree de l'Allemagne dans la Société des nations est indispensable. Si la Suisse refuse d'accéder maintenant à la Ligue comme membre ordinaire, elle tombera dans un isolement tel qu'elle se verra forcée plus tard de demander à être accueillie dans la Société des nations dans des conditions bien moins favorables.

M. Mercier, qui reparait sur la scène parlementaire après un séjour de deux ans à Berlin comme ministre suisse, pose diverses questions. Il s'agit de la nouvelle loi de refus de ratification du traité de Versailles par le Sénat américain, information qui était parfaitement authentique.

au chef du Département politique. Il se préoccupe, en particulier, de savoir si Genève, devenu le quartier général des Etats associés, n'est pas exposé à être considéré par un agresseur éventuel comme une place stratégique.

M. Calonder répond. Nulle neutralité militaire est complètement garantie. Le pays qui s'exposerait aux sanctions de la Société des nations en persistant à troubler la paix n'aurait aucun droit de traiter Genève en ville ennemie. Sans doute, un attentat comme celui dont la Belgique a été victime est toujours possible, mais l'agresseur ne pourra aucunement se prévaloir du fait que Genève est le siège de la Société des nations.

Le débat général est clos, et le Conseil des Etats décide, par 33 voix, contre 6, d'entrer en matière sur le projet de la majorité de la commission. Ce projet diffère seulement en un point de détails du texte adopté par le Conseil national. Cette divergence consiste à éliminer la disposition introduite par le Conseil national à la fin du paragraphe 1 de l'arrêté, selon laquelle l'Assemblée fédérale et non pas le Conseil fédéral, serait compétente pour élire les représentants de la Suisse dans la Société des nations.

A la demande de M. Calonder, cette disposition est retranchée, en ce sens que la question reste intacte. Le Conseil des Etats supprime donc cette disposition finale, ce qui amène le Conseil national à s'occuper à nouveau de la question. La divergence est finalement réglée par l'adhésion du National à la décision des Etats.

Ainsi, l'accord est complet entre les deux Conseils. Au vote définitif, par appel nominal, le Conseil des Etats adopte le projet par 33 voix contre 6. Les opposants sont MM. Böhli (Thurgovie), Dähler (Appenzell-Int.), Huber (Uri), Legler (Glaris), Mühlem (Uri) et Ochsner (Schwytz).

Avant le vote, on donne lecture d'un télégramme de M. de Monténach déclarant que, retenu par la maladie, il n'a pu assister à la séance. Il demande qu'on inscrive au procès-verbal son vote affirmatif.

Les autres absents sont MM. Merz (Berne), Henri Scherrer (Saint-Gall) et Paul Scherrer (Bâle-Ville).

M. Brügger, comme président, ne vote pas.

Dans la liste des trente-trois acceptants, figurent tous les députés romands, y compris M. Python et douze membres de la Droite.

## Au Conseil national

### Pensions de retraite

Berne, 21 novembre. En proposant aux Chambres fédérales, en juin passé, un projet d'arrêté législatif tout fait, instituant des pensions de retraite pour les membres du Conseil fédéral, la commission des finances, conduite par M. Spöhrer, avait oublié qu'un conseiller fédéral peut être marié et laisser une veuve ! C'est le cas de M. Müller, et les auteurs du projet de loi se sont empressés de proposer un complément assurant aux veuves des conseillers fédéraux une pension allant jusqu'à la moitié de celle dont aurait joui le mari. Ce complément de loi a passé sans encombre, après qu'une proposition de renvoi de M. Bopp eût été repoussée, par 66 voix contre 8. Et les conseillers fédéraux pères de famille ? On les a passés sous silence intentionnellement, en présumant que les enfants d'un conseiller fédéral auraient atteint, en tout cas, l'âge de 18 ans au moment de la mort du père et de la mère.

### La Savoie

Revenant à la question de la Savoie, le Conseil national a offert le spectacle d'un duel oratoire des Genevois avec M. Gelpke. Le président de la Confédération, M. Ador, a exposé dans quelles conditions l'article 435 du traité de paix avait pris naissance. La France, considérant comme humiliant le maintien de la neutralisation de la Savoie, avait fait introduire dans le traité la suppression de cette servitude. La Suisse, n'admettant pas que la situation de droit fut modifiée sans son assentiment, est entrée en pourparlers à ce sujet et a obtenu, en compensation, la confirmation de la neutralité hydro-technique.

M. Ador qualifie d'excessives les compensations demandées par M. Gelpke. Les Genevois connaissent parfaitement leurs intérêts ; en bons patriotes, ils entendent les adopter aux intérêts du pays entier, aussi en ce qui concerne les zones. Les soucis au sujet des fortifications françaises qui pourraient menacer la sécurité de Genève sont sans objet. D'ailleurs, la France, du côté du pays de Gex, est libre de construire des fortifications beaucoup plus menaçantes pour Genève.

M. Gelpke maintient ses dires, et M. Micheli se fâche ; il reproche au député bâlois de dénaturer les faits et de ne rien comprendre aux intérêts de Genève. La neutralisation de la Savoie était plutôt nuisible à l'essor économique de Genève. M. Zircher est venu constater que l'affaire fut suffisamment éclaircie et a recommandé encore de ne pas entrer en matière pour le moment.

Il y a beaucoup de nervosité dans l'air. Cependant, la prise en considération du projet est votée, par 54 voix contre 30.

MM. Schax et Knollwoll essayent finalement de faire adjoindre la clause référendaire. M. Lohner combat cette idée, qui est écartée, par 53 voix contre 27. Le projet d'arrêté est adopté par 68 voix contre 23 ; les socialistes s'abstiennent.

Les députés quittent la salle. Ce n'est que par 33 voix contre 3 que le contre-projet sur l'initiative concernant les jeux de hasard, revenu du Conseil des Etats avec une modification, est approuvé.

ment me « réforme complète ». C'est vague, et M. Decoppet a accepté de faire cette étude académique du problème.

Vers 11 heures, l'ordre du jour est épuisé. La séance sera reprise à quatre heures et demie pour la votation finale sur l'entrée dans la Société des nations. Est-ce que les députés seront en nombre suffisant pour décider valablement ? Le président Heberlin paraît très inquiet à ce sujet et parcourt la salle pour engager ses collègues à être fidèles.

## Le vote final sur la Société des nations

Le zèle du président a porté fruit. Une bonne centaine de députés garnissent la salle lorsque, à quatre heures et demie, la séance de relevée est déclarée ouverte.

Le projet d'arrêté portant accession de la Suisse à la Société des nations revient du Conseil des Etats avec une seule divergence. Les Etats ont biffé la disposition acceptée par le Conseil national, revendiquant, pour l'Assemblée fédérale, le droit de nomination et de rappel des députés suisses dans les organes de la Société des nations.

La commission du Conseil national a trouvé une solution intermédiaire pour en finir une fois pour toutes avec les discussions. Comme MM. Spahn et de Meuron l'expliquent, la commission recommande d'adhérer à la manière de voir du Conseil des Etats. Cependant, elle propose un « postulat » qui invite le Conseil fédéral à faire rapport sur la question du mode de désignation des députés suisses. La majorité de la commission est favorable à ce que cette désignation soit confiée aux Chambres fédérales. Peut-être que cette réforme, qui inaugure la démocratisation de la Société des nations, nécessitera une révision constitutionnelle.

M. le président Ador confirme cette manière de voir. D'après la constitution actuelle, c'est au Conseil fédéral qu'appartient la nomination des députés en question. Le Conseil fédéral accepte d'ailleurs l'étude demandée.

M. Schax ayant insisté sur le maintien de la disposition votée par le Conseil national, l'adhésion au Conseil des Etats est décidée par 94 voix contre 18. Le postulat est adopté par 104 voix sans opposition. A la votation finale, l'arrêté fédéral est approuvé par 86 voix contre 30.

La séance est levée à cinq heures. Samedi, séance de clôture.

## LE VALAIS ET LE VORARLBERG

Les députés du Haut-Valais au Grand Conseil, conscients de leur communauté de race avec les Vorarlbergeois, ont pris la résolution suivante au cours de leur assemblée du 19 novembre : Le Conseil fédéral est invité à examiner avec bienveillance la question du Vorarlberg et à pourvoir, dans la mesure du possible, à l'atténuation de la détresse dans laquelle se trouve ce brave petit peuple. Dans la même séance, on a décidé d'organiser une collecte pour les indigents du Vorarlberg.

## L'interconfessionnalisme à l'école

Le discrédit de l'interconfessionnalisme scolaire s'étend. Le thème vient d'être traité dans une assemblée que les protestants du Toggenbourg saint-gallois ont tenue ces jours passés. Un maître d'école secondaire a dit que l'état d'esprit des jeunes instituteurs formés à l'école normale, où il n'y a pas d'enseignement religieux distinct pour chaque confession et où l'instruction religieuse est « mixte », est alarmant. L'effet de ce système est patent : l'indifférentisme et l'incrédulité chez les jeunes instituteurs en sont le fruit.

L'assemblée a décidé d'appeler l'attention du Conseil d'éducation sur les funestes conséquences de cet état de choses. Elle a exprimé le vœu qu'on voue désormais attention à la formation religieuse des instituteurs.

## C. F. F.

Recettes d'octobre : 32,847,000 fr. Dépenses : 32,759,000 fr.

Recettes depuis le 1<sup>er</sup> janvier à fin octobre : 275,460,000 fr. Dépenses : 237,253,000 fr.

## LA VIE ÉCONOMIQUE

### Nos broderies

Le gouvernement français a élevé le contingent mensuel d'importation pour les broderies de 625,000 fr. à 1,500,000 fr. Dans ce chiffre, ne sont pas comprises les importations pour l'Alsace-Lorraine et les envois retenus depuis le mois d'août par les bureaux de douanes.

### Décisions abrogées

Par ordonnance de l'Officier fédéral de l'alimentation, toute une série de décisions de guerre, concernant le ravitaillement en fruits et le commerce des fruits, la culture du tabac et d'autres plantes, ne servaient pas à l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires, le séquestre des betteraves à sucre, la fabrication du beurre et l'utilisation du lait maigre, etc., seront abrogées à la date du 1<sup>er</sup> décembre 1919.

### La mauvaise qualité dans les meubles

Du secrétariat de l'Union suisse des maîtres tapissiers et maisons d'ameublement : « Depuis quelque temps l'importation de meubles de provenance allemande subit pendant une extension considérable. Différents journaux romands ont reproduit un article publié par un journal de la Suisse allemande tendant à démontrer, avec chiffres à l'appui, que le prix de revient des meubles de provenance allemande est inférieur de beaucoup à celui des meubles de fabrication suisse. Les chiffres cités nous paraissent sujets à caution. Malheureusement, les renseignements que nous possédons ne sont pas encore assez complets pour pouvoir renseigner le public. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Ce qui nous importe aujourd'hui, c'est

l'importation des meubles rembourrés, spécialement des meubles en cuir (club). Le prix en était avantageux par le fait du change, nous ne les contestons pas. Mais la marchandise ? Quelle camelote ! pour utiliser l'expression consacrée. Les sanges, qui doivent soutenir tout l'effort, sont en papier. Également en papier la corde à guinder, la ficelle et la toile à garnir. Le rembourrage est en épice. Le cuir animal est remplacé par une composition de vieux chiffons. »

## M. Dutasta et les délégués d'Allemagne

Paris, 21 novembre. (Havas.) — MM. de Lersner et Simson, délégués allemands, se sont rencontrés jeudi soir au ministère des affaires étrangères avec M. Dutasta, secrétaire général de la Conférence et M. Berthelot, directeur des affaires politiques. Ils ont procédé à un premier échange de vues au sujet du protocole que les représentants allemands devront signer relativement à l'exécution des clauses de l'armistice qui n'auraient pas été exécutées au jour de la mise en vigueur du traité de Versailles.

## Extradition d'Allemands

Paris, 21 novembre. (Havas.) — Plusieurs officiers et fonctionnaires allemands accusés de vol et de pillage ont été extradés et sont arrivés à Lille. Le correspondant de la Presse de Paris a interrogé l'officier rapporteur, le capitaine Constant, qui a assuré que l'instruction de ces affaires serait menée rapidement. Il a ajouté que d'autres Allemands dont l'extradition est demandée ne tarderont pas à rejoindre leurs co-accusés.

## Les élections italiennes

Rome, 21 novembre. (Havas.) — Voici les résultats généraux des élections législatives : socialistes, 156 sièges ; catholiques, 100 ; libéraux, 161 ; socialistes réformistes, 16 ; démocrates, 23 ; royalistes, 9 ; combattants, 23 ; radicaux démocrates chrétiens, 1 ; nationalistes, 2 ; députés indépendants, 3 ; radicaux socialistes, 1 ; socialistes indépendants, 1.

## Un déserteur élu député

Milan, 21 novembre. (Havas.) — Le Secolo s'occupe du cas d'un socialiste élu député qui est déserteur. Il s'agit du socialiste Misiano. Il était employé des chemins de fer à Naples ; il fut expulsé de cette administration par suite de sa participation à la grève générale. Il entra alors dans le journalisme et travailla à l'Avanti. La guerre ayant éclaté, Misiano, qui devait remplir ses devoirs militaires, se réfugia en Suisse d'où il fut expulsé par les autorités fédérales. Il se rendit en Allemagne, où il prit une part active à la révolution et fut condamné à six mois de prison. Après sa libération, il alla chercher asile à Vienne, où il se trouve actuellement.

Le Secolo se demande si ce nouveau député pourra être arrêté et fusillé selon le jugement rendu par le tribunal militaire du 20<sup>me</sup> corps d'armée ou s'il jouira de l'immunité parlementaire.

## L'autonomie de Malte

Malte, 21 novembre. (Havas.) — Jeudi à midi, le gouverneur a lu au conseil législatif les dépêches du ministre anglais des colonies annonçant la concession aux Maltais de la pleine autonomie pour les affaires locales et une aide financière. La ville est ravivée. La population manifeste un vif enthousiasme.

## PETITE AETTE

### Hôtellerie historique

On a vendu aux enchères la célèbre hôtellerie de l'enseigne de la « Tête du Sarrasin », qui se trouve à deux pas du palais épiscopal de Southwell (Nottingham, Angleterre). Elle existe depuis cinq cents ans, et bien des rois s'y sont arrêtés. Charles 1<sup>er</sup> et Logea et c'est dans le café de cette hôtellerie que, le 5 mai 1646, le se rendit aux commissaires occasionnés qui conduisirent ensuite à Kellham. Entre 1804 et 1807, on y rencontra fréquemment lord Byron, qui s'y arrêta quand il allait voir sa mère. On y joua souvent des pièces de théâtre, et les acteurs amateurs qui se produisaient dans les salons de la « Tête du Sarrasin » comptaient parfois Byron parmi eux.

## Journal de la santé

### Nouvelle offensive de la grippe à Paris

De la Presse de Paris : D'après les renseignements que nous avons pu recueillir dans différents services hospitaliers, la grippe a réapparu ces jours derniers sous la forme brutale qu'elle avait l'année passée, mais, heureusement, par cas isolés. Il ne s'agit plus de réactions méningées ou d'angines dont le pronostic était bénin, mais de cas plus typiques. Certains malades ont des réactions fébriles extrêmement violentes avec lassitude extrême et courbature généralisée, ainsi que débutait souvent la grippe au cours de la dernière épidémie.

D'autres, plus gravement touchés, ont des complications pulmonaires ou pleurales qui se distinguent par leur importance, leur étendue, et surtout la rapidité de leur évolution, ainsi qu'on l'a observé l'année passée. Mais il s'agit de cas isolés et relativement peu nombreux. Faut-il craindre une nouvelle épidémie ? Ce n'est pas le caractère le moins curieux de la grippe que sa dissémination extrême immédiate. Actuellement, les cas observés ne paraissent pas avoir essayé, et on ne signale pas de foyers épidémiques. Or, il est classique, après toutes

les grandes épidémies, que les germes morbides, en quelque sorte épuisés, s'essayaient à reprendre mais ne parvenaient à toucher que quelques individus, et nous pouvons espérer que nous sommes en présence de ces sursauts ultimes.

Il faudrait cependant prendre garde, se rappeler que la saison est propice au réveil de l'infection, et, si de nouveaux cas se rencontrent, leur entourage doit immédiatement et aussitôt se prémunir contre les risques de contamination.

## Echos de partout

### LES MOTS DE LAURENT TAILHADE

Le poète Laurent Tailhade, mort dernièrement, est des mots crus.

Il disait de Jean Moréas : « Son mérite est d'avoir découvert Ronsard et de l'avoir traduit en moderne valdage. »

Sa camaraderie n'épargnait guère les gloires consacrées. Il a appelé Leconte de Lisle un « bibliothécaire pasteur d'épithètes ».

Il confond aussi à Zola, lequel était son voisin au fameux banquet de La Plume : — Il y a, dans vos livres, des passages de valeur... C'est dommage que vous n'écriviez pas un meilleur français.

### MOT DE LA FIN

— Quelle rançune avez-vous contre le piano ? — Point ! Au contraire, je lui suis reconnaissant d'avoir beaucoup augmenté la valeur du silence.

## FAITS DIVERS

### QUISSE

#### L'incendie de Carouge

Sur l'ordre du procureur général, M<sup>me</sup> Louise Torrigliotti, Italienne, et M. Louis Guglielmetti, Italien, ont été arrêtés sous l'inculpation d'avoir mis le feu à l'immeuble incendié l'autre jour, à Carouge.

C'est pour bénéficier d'une assurance de 50,000 fr. que M<sup>me</sup> Torrigliotti a fait mettre le feu à sa maison.

#### Du soufrage perdu

A Berne, hier matin vendredi, un incendie a éclaté dans un dépôt de charbon de la maison Hirter. Favorisé par le vent, le feu attequa de grandes provisions de fourrages qui furent complètement détruites et se propagea ensuite à la maison d'habitation. Les dégâts sont importants.

## FRIBOURG

### La santé de Sa Grandeur Mgr Colliard

L'état de Sa Grandeur Mgr Colliard est resté stationnaire depuis jeudi. Les journées d'avant hier et hier, ainsi que la nuit dernière, ont été calmes. Le vénéré patient demeure très faible.

### Conseil d'Etat

Séance du 17 novembre. M. Georges Python, élu vice-président du Conseil d'Etat, en remplacement de M. Deschenaux, déclare cette élection pour raison de santé. M. Python persistant dans sa démission, malgré les instances de ses collègues, il est procédé à un second tour de scrutin, qui décerne la vice-présidence à M. le conseiller d'Etat Musy.

### Au Séminaire

Dimanche dernier, les professeurs et les élèves du Séminaire, entourés de quelques amis, ont fait la haute distinction que M. l'abbé Savoy, professeur de dogme et d'exégèse vient de recevoir du Souverain Pontife, en reconnaissance des nombreux services rendus aux internés. Le Saint-Siège vient en effet de conférer à M. Savoy la dignité de Prêlat de Sa Sainteté. Rarement dignité aura été mieux méritée que celle qui est accordée à M. le professeur Savoy. Non seulement il porte avec aisance la charge considérable qu'il occupe au Séminaire, mais il a déployé comme capitaine-avoué, puis comme aumônier-chef, un zèle admirable pour le bien spirituel de nos soldats. L'année dernière, à l'époque où la grippe sévissait cruellement, M. Savoy s'est dépensé avec un dévouement à toute épreuve au service des militaires malades. Les prisonniers de guerre internés en Suisse ont aussi bénéficié des effets du zèle inépuisable de M. Savoy, qui trouve encore le temps de s'occuper activement d'une foule d'œuvres scientifiques ou d'utilité publique.

### La Révérende Sœur de Lenzenbourg Fille de la Charité

On annonce de Metz la mort de M<sup>me</sup> de Lenzenbourg, Fille de la Charité, supérieure de la maison de Bellefleur et visitatrice pour l'Alsace-Lorraine.

La révérende Sœur de Lenzenbourg a succombé après quelques jours seulement de maladie.

### Sociétés d'élèves

Le comité de la Columbia a été modifié comme suit pour le semestre d'hiver : Président : M. Arthur Jalbert (phil.) de New Haven, Conn. vice-président : M. l'abbé Joseph Schaber (phil.) de Saint-Paul, Minn. ; secrétaire : M. Clément Morrison (théol.) de North Adams, Mass. ; caissier : M. l'abbé Aloysius Mutench (jur.) de Milwaukee, Wis.

### Cercle catholique

Pour favoriser dans la mesure du possible la soirée de bienfaisance organisée pour le vestiaire des arbrès de Noël, la commission du Cercle a décidé de supprimer la réunion familiale prévue pour cette semaine.

## Conférence de la Grenette

M. Charpine nous a révélé, hier soir, un Pierre-Maurice Masson que ses intimes seulement connaissaient et tout autre qu'il apparaissait. Lorsqu'on le voyait passer dans nos rues, on aurait pu le croire un peu bavaux, tandis que ses lettres, dont M. Charpine nous a lu quelques passages avec une émotion admirative et communicative, nous le font apparaître comme l'homme le plus effable, le plus doux, comme le chef le plus soucieux du bien de ses soldats, le plus compatissant à leurs douleurs et le plus indulgent pour leurs défaillances et leurs instants de révolte. Dans la tranchée, il était dur à lui-même, calme dans les moments difficiles, toujours content du lot qui lui était échu, se sacrifiant au devoir, un vrai ascète. Il faut lire ses lettres pour sentir toute la tendresse aimante que son cœur contenait, et qu'il déversait dans celui de son épouse, de ses enfants, de ses amis, de ceux dont il consolait les douleurs. C'est aussi dans ses lettres qu'il écrit d'un style supérieur à celui de ses ouvrages d'avant-guerre. Il a des phrases qui rappellent Bossuet et Chateaubriand et qui n'ont pas été écrites pour le public et qui, par conséquent, n'ont rien d'approprié, d'universitaire. C'est aussi pour cela que son style est si prenant, si élevé, si naturel. Toutes ces éminentes qualités d'homme et d'écrivain que M. Charpine a fait saisir à son auditoire ont ravivé les sentiments de regret que la mort de Pierre-Maurice Masson, professeur de littérature française à notre Université, avaient suscités à Fribourg. Le conférencier a prié ses auditeurs de reporter les applaudissements qui l'ont remercié de sa belle conférence sur la mère et la femme du très regretté Pierre-Maurice Masson, en témoignage de sympathie et d'admiration.

## Foire de la Saint-Nicolas

Avec l'assentiment et l'approbation du Conseil communal, un Comité s'est formé en vue d'étudier les moyens de réorganiser et de rajourner la foire de la Saint-Nicolas. Il ne s'agit en aucune façon, bien entendu, de transformer cette vieille tradition locale, à laquelle on veut, au contraire, garder le caractère essentiel d'un marché aux jouets et aux bonbons, et le cachet de fête fribourgeoise tout intime. Le Comité espère, cependant, obtenir, avec le temps, une plus grande participation à la foire et, surtout, la participation des marchands fribourgeois. En même temps, on tâchera de faire revivre, à cette occasion, nos vieilles coutumes et nos mœurs nationales un peu oubliées.

Afin de donner aux attractions un caractère charitable et de les faire concourir aux œuvres de bienfaisance de la Commune, il a été décidé d'ouvrir, cette année, un banc de bibelots et menus objets d'usage courant confectionnés par les personnes de bonne volonté qui voudront bien donner au Comité leur appui et cette marque d'intérêt. Ces objets seront vendus au profit des œuvres communales par des demoiselles de notre ville qui, bien certainement, n'hésiteront pas à y porter leur gracieux concours.

En conséquence, le Comité prie toutes les personnes qui sont disposées à collaborer à cette entreprise charitable, de bien vouloir l'annoncer et envoyer leurs petits travaux le plus tôt possible à M<sup>me</sup> Ch. Bossy, rue des Epouses, ou à M<sup>me</sup> J. Daguot, inspectrice scolaire, rue de Lausanne. On recevra avec reconnaissance tous travaux artistiques, broderies, peintures, dentelles, petits objets utiles, etc., susceptibles d'être vendus sur un banc de foire et de former un étalage attrayant.

## Les anniversaires de la Musique de Landwehr

La Musique de Landwehr, notre vaillante et laborieuse musique officielle, fêtera les 29 et 30 novembre le 40<sup>me</sup> anniversaire de sa fondation, conjointement avec le 115<sup>me</sup> de ses origines.

Cette fête coïncidera avec la bénédiction d'un nouveau drapeau, qui est offert à nos musiciens par les Dames de Fribourg, pour remplacer l'ancienne bannière, chargée d'ans et de laines.

La Landwehr organise à cette occasion une modeste fête, à l'occasion de laquelle autorités et population tiendront à témoigner à nos musiciens leur affectueuse sympathie.

Voici les grandes lignes de la manifestation projetée :

Samedi, 29 novembre, à 8 heures du matin, messe à Saint-Nicolas, pour les membres défunts ; à 2 h., réception des délégués ; à 8 h. du soir, concert à la Grenette ; à 10 h., soirée familiale au local de la société, Café-brasserie du Gollhard. — Dimanche, 30 novembre : de 8 à 10 heures, réception des délégués ; 10 h., réunion au Café du Gollhard, cortège ; 11 h., bénédiction du drapeau à Saint-Nicolas, avec allocution de Mgr Savoy, capitaine-aumônier ; midi, cortège à travers la ville ; midi 30, banquet officiel à l'Hôtel Terminus ; 8 h., soirée familiale dans les salons de l'Hôtel Terminus.

## Les arbrès de Noël

Rappelons la fête de charité qui aura lieu demain dimanche, dans les locaux du Cercle catholique, en faveur des arbrès de Noël pour les enfants pauvres. Qu'on s'y rende en foule !

## Tirage financier

Au tirage des primes de l'emprunt à lots en faveur de l'Hôpital cantonal fribourgeois, de 1902, la prime de 18,000 francs est échue au N<sup>o</sup> 27 de la série 6834 ; la prime de 2500 francs au N<sup>o</sup> 42 de la série 878 ; la prime de 500 fr. au N<sup>o</sup> 5 de la série 5711.

## Football

C'est donc demain qu'aura lieu la rencontre annoncée entre le F. Servette, de Genève, et le P. C. Fribourg. Ce match est de toute importance et jouera un grand rôle dans le classement des clubs de la Suisse romande. Cette rencontre sera précédée d'un match comptant aussi pour le championnat suisse, entre Flora I, de Berne, et Fribourg II.

# NOUVELLES DE LA DERNIERE HEURE

## L'exposition Redmond

Le salon des Amis des beaux-arts de la Banque de l'Etat a réuni un ensemble de 45 œuvres d'art précieuses se distinguant toutes par une fraîcheur remarquable : ombres et lumières s'y agrémentent agréablement dans le soleil ou la brume des notes douces ou fortes, mais toujours harmonieuses et vraies.

Les œuvres et ses environs ont servi de thème à tous ces petits chefs-d'œuvre et cependant quelle diversité dans les sites, quelle variété dans les couleurs et dans les impressions si harmonieusement rendues par l'artiste qui est J. J. Redmond ! Ici ce sont des effets inondés de lumière, de gaieté et de vie ; tels les N° 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45.

Un balcon de géraniums « étalés » sur un verdoyant.

La ce sont des paysages d'hiver remarquables par les oppositions heureuses entre la lumière tantôt radieuse sous les rayons du soleil, tantôt disparaissant dans des ombres azurées, telle que le N° 9, cette montée au château de Gruyères si connue, présentée sous la neige sous un aspect si nouveau ; tel encore le N° 11, « Vue de l'Alpe » avec ce clair-obscur saisissant, ou encore le N° 3 ce sapin unique fait un contraste si puissant avec un paysage neige amoncelé par un soleil de printemps ; ou encore d'autres qu'il faudrait citer encore pour ces qualités de lumière et de vérité harmonieuses.

Parmi les aquarelles, deux spécialement ont attiré notre attention : le N° 37 « Printemps » et le N° 38, cette maison de Gruyères, un vaste jardin garni de fleurs et de gracieux bambins. Enfin deux intérieurs de chalet, traités avec une science accomplie, nous donnent un bel effet de clair-obscur au milieu duquel rayonne une lumière lumineuse de la vaste chaudière.

Mme Frieda V. Redmond complète cette très intéressante exposition par trois tableaux de fleurs traités dans les tons les plus harmonieux. Ce sont des hortensias et des roses ; puis, leur contraste, une aquarelle d'une grande énergie : des pétunias d'un coloris étonnant. Ce bel ensemble de tableaux mérite à tous égards la visite des amis de l'art et du soleil. Nous rappelons que le salon fermera ses portes demain dimanche 23 novembre à 5 h.

R. S.

calomnier l'Irlande et à nous donner un spectacle où l'on méprise le quatrième commandement. En Irlande et en Amérique, la pièce de Synge a été huée par le public et sévèrement critiquée par la presse.

## Pour le Noël de nos ouvriers

La Fédération ouvrière commencera demain soir, au Cercle social, Grand'rue, 13, ses soirées familières au profit de l'arbre de Noël des enfants de ses membres. Elle compte bien que ses amis saisiront cette occasion de montrer leur fidélité à la Fédération et leur intérêt à ses charitables initiatives.

## Une éclipse annulaire de soleil

Une éclipse annulaire de soleil, où l'on verra la lune se placer dans le disque du soleil, en laissant tout autour une couronne ou anneau lumineux, se produira, aujourd'hui samedi 22 novembre de 13 h. 14 à 19 h. 14. Elle ne sera que très peu visible chez nous, même si le ciel était clair, car elle commencera réellement à 16 h. 26, c'est-à-dire un peu avant le coucher du soleil, qui s'opère déjà à 16 h. 52 minutes. L'éclipse sera visible chez nous si l'horizon est découvert au coucher du soleil.

## Tramways

On nous informe que, dès demain, les tram circuleront, le dimanche, d'après l'horaire des jours de semaine, et non suivant l'horaire spécial, qui avait été introduit pour le dimanche.

## Messe de 11 1/4 heures à l'église de Saint-Nicolas

Demain, 23 novembre, le chœur d'hommes « La Mutuelle » et les élèves de l'Orphelinat bourgeois exécuteront plusieurs chants pendant la messe de 11 h. 1/4.

(Le chauffage de Saint-Nicolas a été mis en œuvre avant-hier, et il se comporte normalement.)

## Etat civil de la ville de Fribourg

**Naissances**  
14 novembre. — Beyerle, Hans, fils de Hans, forgeron, de Wählern (Berne), et de Marie, née Süsstrunk, Petit Rome, 327.  
16 novembre. — Purro, Félix, fils de Casimir, boucher, de Zumholz, et de Joséphine, née Gantler, rue de l'Hôpital, 25.  
17 novembre. — Sansonnens, Irma, fille d'Albert, employé de commerce, et de Marie, née Wursthorn, Pérolles, 19.  
20 novembre. — Bariswyl, Henri, fils d'Alphonse, domestique, de Fribourg et Tavel, et de Séraphine, née Neuhaus, aux Abattoirs.

**Décès**  
19 novembre. — Kaiser, Elise, fille d'Adolphe, et de Philomène, née Zehntner, de Fribourg, 38 ans, Pérolles, 10.  
20 novembre. — Nâzet, Rosalie, fille de Jean, de Saint-Cyr (France), religieuse, à l'Asile des Vieillards, 39 ans.  
21 novembre. — Overney, née Thümann, Marie, veuve de Jean, de Chéneus, 84 ans, Richemont, 7.  
**Promesses de mariage**  
15 novembre. — Guillaume, Victor, voiturier, de Villaraz et Vuisternens-sur-Romont, né le 27 avril 1898, avec Esseiva, Aurélie, de Montevraz, couturière, à Pénisier, née le 10 août 1893. Widder, Max, technicien, de Font, né le 15 octobre 1896, avec Gotting, Ida, couturière, de Tinterin, née le 22 mai 1890.  
20 novembre. — Berger, Paul, chauffeur, d'Oberthal (Berne), et Neuchâtel, né le 14 janvier 1898, avec Thiévent, Berthe, de Souley (Berne), horlogère, à Delémont, née le 16 avril 1896.  
21 novembre. — Widder, Daniel, cordonnier, de Guin, né le 13 mai 1866, avec Guisolan, Céline, de Noréaz, née le 1<sup>er</sup> juillet 1896.

## SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

« Cœlia », chœur mixte de Saint-Jean. — Demain soir, dimanche, à 8 h., dans la grande salle de la Brasserie de l'Épée, soirée familiale. Tirage de la tombola. Les membres et leurs familles, ainsi que les amis de la Société sont cordialement invités.

Société de chant « La Mutuelle ». — Ce soir, samedi, à 8 h. 1/2, à l'Orphelinat, répétition pour la messe de demain.

Société des Artilleurs fribourgeois, Fribourg. — Assemblée générale extraordinaire dimanche 23 novembre 1919, à 10 heures du matin au local, hôtel du Chasseur, Tractanda : 1<sup>o</sup> Lecture du procès verbal de la dernière assemblée générale. 2<sup>o</sup> Admissions, démissions, radiation. Renouveaulement du Comité, fête de la Sainte-Barbe. Divers.

Deutscher geschichtsforscher Verein des Kantons Freiburg. — Herbstversammlung : Donnerstag, den 27. November, nachmittags 2 Uhr, in der Brasserie Viennoise in Fribourg. Vortrag von Herrn Dr. Ernst Flickiger, Sekundarlehrer in Murten, über : Die Vorgeschichte der gemeynen Herrschaft Murten.

## La fièvre aphteuse

On nous prie d'informer les agriculteurs que les cantons limitrophes n'acceptent plus de bétail provenant de notre canton, pas même pour la boucherie.

## Lire en 4<sup>me</sup> page, les débats du Grand Conseil sur le projet de loi de l'enseignement agricole.

Si l'initiative du théâtre Ploeff, qui consiste à faire connaître les meilleures pièces de tous les pays, est louable en elle-même, le choix de la pièce qui sera donnée à Fribourg, demain dimanche, est plutôt malheureux. Le « Baladin du monde occidental » de l'Irlandais Synge est, en effet, non seulement une caricature de l'Irlande, mais une monstruosité morale, car l'auteur fait approuver le parricide et amène le meurtre à se considérer comme un héros. Nous ne pouvons comprendre qu'on se mette ainsi à

## Prévenir est plus facile que guérir

Le comité de l'École des mères nous écrit : Cette maxime trouve sa réalisation la plus complète dans le domaine de l'hygiène infantile. Combien d'enfants, en effet, meurent ou restent toute leur vie des êtres souffreteux et faibles, faute d'avoir été soumis dans les premiers mois de leur existence à une hygiène bien comprise, à une alimentation bien ordonnée ! Pour éviter les maladies du tube digestif, les plus meurtrières entre toutes, il est absolument nécessaire que des notions précises sur les soins à donner aux nourissons pénètrent dans tous les milieux, et tout spécialement dans ceux où elles sont le plus fréquemment méconnues. Il faut que toutes les mamans comprennent que l'observation médicale régulière de leurs enfants, que la surveillance exacte du régime pourvu toutes les fautes déjà commises et, en les corrigeant, éviter les trop funestes conséquences.

L'École des mères, qui a inscrit en tête de son programme la lutte contre la mauvaise hygiène infantile et les tristes résultats que l'on peut constater dans le canton, veut réaliser cet appel pressant aux dames et jeunes filles, qui se feront une joie d'apporter un peu de leur dévouement à la cause des petits enfants. La tâche de chacune sera très minime ; il suffira d'un peu de bonne volonté pour consacrer un temps à autre quelques instants à une activité dont les heureux résultats ne tarderont pas à se faire sentir.

Il s'agit là d'une œuvre d'humanité, d'une œuvre de patriotisme à laquelle, nous en sommes persuadés, un grand nombre de jeunes femmes et de jeunes filles auront à cœur de collaborer.

Quelle consolation ne sera pas pour elles la pensée d'avoir contribué à sauver une frêle existence, ou d'avoir apporté à un petit être malheureux la santé et la force !

Nous nous permettons de compter sans réserve sur l'inepuisable dévouement des dames de Fribourg, et nous les prions de bien vouloir inscrire sans retard auprès de la présidente du comité de l'École des mères, M<sup>me</sup> Bossy, rue des Epouses.

## Un choix malheureux

Si l'initiative du théâtre Ploeff, qui consiste à faire connaître les meilleures pièces de tous les pays, est louable en elle-même, le choix de la pièce qui sera donnée à Fribourg, demain dimanche, est plutôt malheureux. Le « Baladin du monde occidental » de l'Irlandais Synge est, en effet, non seulement une caricature de l'Irlande, mais une monstruosité morale, car l'auteur fait approuver le parricide et amène le meurtre à se considérer comme un héros. Nous ne pouvons comprendre qu'on se mette ainsi à

## M. Wilson et le traité de paix

Paris, 22 novembre.  
(Havas.) — On mande de New-York à la Presse de Paris que le traité de paix que le président Wilson prépare une proclamation au peuple américain, dans laquelle il blâmera les leaders républicains pour avoir rejeté le traité de paix. Certains leaders démocrates pensent que le président profitera des vacances parlementaires pour presser les Alliés au sujet des réserves majoritaires qu'ils pourraient éventuellement accepter.

## M. Poincaré à Strasbourg

Paris, 22 novembre.  
(Havas.) — Le président de la République, accompagné de M. Naill, est parti hier soir à 11 heures 1/2 pour Strasbourg, où il doit assister aujourd'hui à la séance solennelle de réouverture de l'Université. M. Poincaré quittera Strasbourg ce soir samedi. Il sera demain dimanche à Metz où il restera à la tête de la légion d'honneur. Dans l'après-midi de demain, dimanche, il se rendra à Pont-à-Mousson pour y prendre part à la remise de la croix de guerre conférée à cette ville. Il sera de retour à Paris demain soir dimanche.

## Le Conseil économique des Alliés

Rome, 22 novembre.  
(Stefani.) — Le Conseil suprême économique s'est réuni hier après-midi à Rome. Le ministre du commerce Dante Ferraris, inaugurant les travaux du Conseil suprême, relève que la situation économique de l'Europe est encore très difficile. La production est en baisse. Pour résoudre ce problème formidable, il souhaite que le Conseil puisse continuer son activité, jusqu'au moment où on pourra transférer à la Société des nations la tâche énorme de la reconstruction économique du monde.

M. Schanzer a présenté au conseil économique une résolution disant qu'il serait d'une extrême urgence de résoudre le problème du change, et que, pour cela, il est nécessaire de traiter la question avec des pays alliés. La proposition Schanzer a été approuvée.

## La Roumanie et l'Entente

Vienna, 22 novembre.  
(B. C. V.) — On mande de Bucarest : D'après une information Dacia, M. Féride a lu, hier après-midi, à la séance de la Constituante roumaine, une note de M. Antonescu, ministre de Roumanie à Paris, annonçant que, conformément aux instructions données par le général Coanda, séjournant à Paris, muni de pleins pouvoirs du gouvernement de Bucarest, la Roumanie accepterait la dernière note de l'Entente, aux termes de laquelle elle doit signer le traité de paix et accepter les frontières fixées le 12 juillet.

On considère qu'il est plus que certain que la Roumanie signera le traité de paix.

## La situation militaire en Russie

Londres, 22 novembre.  
(Havas.) — Le ministre de la guerre annonce que la situation dans la Russie méridionale le 18 novembre était la suivante : Sur le front de l'armée du Caucase, on ne signale aucun changement. A l'ouest de Novokoporsk, l'armée du Don a capturé 5 « tsibankas », y compris 300 prisonniers et l'état-major d'une brigade. Le général Akhuro a maintenu ses positions, malgré les attaques répétées de l'ennemi. Sur le front de l'armée des volontaires, les rouges continuent à progresser ; ils ont établi deux saillants profonds dans les lignes de l'armée Denikine à l'est et à l'ouest de Koursk. Plus à l'ouest, les rouges ont occupé Koukof et progressent au sud et au sud-est de Tchermouk. Un soulèvement de paysans a eu lieu derrière la ligne des bouchévistes.

## La question turque

Constantinople, 22 novembre.  
(Havas.) — La Sublime Porte a fait directement une démarche auprès de la Conférence de la paix pour accélérer le règlement de la question turque. Le gouvernement turc a exposé les raisons graves nécessitant une rapide conclusion de la paix.

Constantinople, 22 novembre.  
(Havas.) — Malgré les bruits que la nouvelle Chambre ottomane siégera à Brousse, le ministre de la guerre affirme que la Chambre siégera à Constantinople. Le grand-vizir a donné les ordres nécessaires pour l'aménagement du palais du parlement.

## Dans l'Allemagne occupée

Berlin, 22 novembre.  
Suivant le Lokal Anzeiger, à Mayence, un poste de garde français a fait feu, l'une des dernières nuits, sur un groupe de promeneurs. Une personne a été tuée. Les soldats français prétendent que les promeneurs n'avaient pas donné suite à l'avertissement de s'arrêter.

## Les troubles d'Égypte

Le Caire, 22 novembre.  
(Havas.) — A la suite d'incidents survenus à Alexandrie, l'autorité militaire a mis en vigueur la loi martiale et proclamé l'état de siège.

## La détresse de l'Autriche

Vienna, 22 novembre.  
(B. C. V.) — L'Assemblée nationale a voté un crédit de 2 1/2 milliards pour subvenir aux dépenses qui n'ont pas pu être couvertes par les recettes normales de l'Etat. Ce crédit sera basé sur l'émission de billets à brève échéance sur le Trésor. Au cours du débat, le ministre des finances Reich a annoncé la déposition prochaine de projets relatifs aux nouveaux impôts ainsi que des mesures administratives concernant la majoration du prix de vente des articles monopolisés. M. Reich exprime l'espoir que le cours du change actuel ne durera pas, et qu'il faut attendre, ajoute-t-il, que nous recevions l'impression d'arranger à longue échéance que l'on nous a fait entrevoir à plusieurs reprises. C'est le devoir politique et moral de l'Entente de nous aider à cet égard. Elle préservera de ce fait plusieurs millions de nos citoyens des privations les plus dures et de la misère la plus profonde.

Au cours de la séance, le chancelier Reuter a décrit la situation lamentable dans laquelle se trouve la population de l'Etat autrichien allemand. Nous avons devant nous une ville qui compte plus de 2,000,000 d'habitants, dix fois les grandes masses des travailleurs, mais aussi les classes moyennes en totalité, les artistes et les intellectuels souffrent de la faim et endurent le froid dans des chambres privées de lumière, une ville où les tramways et l'éclairage menacent quotidiennement de faire défaut, où on ne sait quand et de quoi on se nourrira, et si ces 2,000,000 d'habitants, dans ces circonstances, survivront à un hiver de souffrances. Ajoutons à ceci, que nous recevons des nouvelles du dehors, de villes et de localités industrielles de la Syrie, selon lesquelles on ne peut plus, depuis quelques jours, y distribuer de pain. Le Tyrol et Salzbourg n'ont pas suffisamment de grain. Dans toutes les provinces de notre Etat, l'approvisionnement en charbon fait complètement défaut. Le nombre des ensevelissements croît constamment. La mortalité est particulièrement grande chez les enfants. Nous voyons de jour en jour comment s'annonce la mort de toute une communauté dans un peuple terrifié. C'est dans cette situation que le gouvernement veut réunir autour de lui l'Assemblée nationale afin de réveiller, de concert avec les députés, la conscience des peuples voisins et de l'univers entier. Nous lançons au monde entier la parole : « Voilà comment souffrent des hommes. »

## A la Constituante roumaine

Vienna, 22 novembre.  
(B. C. V.) — On communique de Bucarest : L'Agence Dacia mande que la Constituante roumaine s'est réunie hier pour la première fois. Le roi a fait un discours au cours duquel il a dit : « Je constate avec plaisir que tous les représentants de la nation roumaine en deçà et au-delà des Carpates sont représentés à cette assemblée qui est appelée à décider la question de savoir si le traité de paix avec l'Autriche et la Hongrie doit être signé ou non. J'espère que la Constituante procédera à la révision de la constitution dans le nouveau royaume roumain. Il faut que nous cherchions à accorder, en Grande-Roumanie, des libertés politiques et générales complètes aux ressortissants de nations étrangères, afin qu'ils deviennent des amis et non pas des ennemis de l'Etat. »

## Après les élections italiennes

Milan, 22 novembre.  
A la suite des élections, on signale de tous côtés des crises administratives. Outre la démission du conseil communal de Padova, le maire et la municipalité de Parme, le maire, la municipalité et la plus grande partie du conseil communal de Paltanza, la municipalité de Gallarate, notamment, ont démissionné.

## Emprunt français

Paris, 22 novembre.  
(Havas.) — Le Journal officiel publie un arrêté autorisant l'émission d'obligations de crédit national pour faciliter la réparation de dommages causés par la guerre. Cet emprunt sera de 4 milliards, divisés en obligations de 500 fr. Chaque obligation rapportera un intérêt de 25 francs.

## Paris sans ses journaux

Paris, 22 novembre.  
(Havas.) — La Feuille commune apprend que, à la suite d'une démarche des directeurs des journaux dissidents, M. Colliard, ministre du travail, a accepté d'intervenir dans le conflit entre les directeurs des journaux et les ouvriers imprimeurs et typographes. Une délégation des ouvriers sera reçue ce matin.

## Des bombes en Italie

Milan, 22 novembre.  
Une seconde bombe a éclaté près de Gallarate, dans la rue qui conduit à la Malpensa. Un soldat a été grièvement blessé ; la bombe lui a emporté le bras droit.

## NE PORTEZ PLUS VOTRE BANDAGE

Si vous êtes atteint de cette désagréable infirmité nommée hernie, ne manquez pas d'envoyer aujourd'hui même votre adresse à l'Institut orthopédique, 7 bis, rue Eugène Carrière, à Paris. Vous recevrez gratis et franco, discrètement emballée, sans marques extérieures, la nouvelle méthode du docteur Livet-Garigue, l'éminent spécialiste herniaire de la Faculté de Médecine de Paris. Avec cette précieuse méthode, vous n'aurez plus besoin de porter de bandages gênants ou de courir les risques d'une opération. Vous avez intérêt à écrire de suite puisque cela ne vous coûte rien et ne vous engage à rien.

8375

## Grand Conseil

### Stance de samedi 22

Sont présents soixante-cinq députés. L'ordre du jour appelle divers projets de décrets concernant des travaux publics.

Sont votés : le décret adjoignant un crédit de 29,200 fr. pour l'élargissement de la route Cauty-Guin, entre l'église et la gare de cette localité. (Rapporteur : M. Crausaz) ; le décret adjoignant à divers propriétaires de Guin un subside de 2140 fr. pour l'endiguement de la Sarine à Boiss (même rapporteur) ; un décret adjoignant un crédit de 22,000 fr. pour le renforcement du pont de la Geisalp, sur la route Planfayon-Lac Noir (même rapporteur).

M. Aloys Vonderweid rapporte sur l'élection au Grand Conseil de MM. Henri Saïlan et Gustave Crisafel, dans le cercle de la Glâne. L'élection est validée et les deux nouveaux députés sont immédiatement introduits et assermentés.

M. Eugène Progin présente les projets de décrets sur le crédit de 2710 fr. à allouer à la commune de Bœsingen-Grand pour la correction de la route au « Vorderer Staffels » ; sur le crédit de 20,000 fr. ouvert à la direction des Travaux publics pour la canalisation de la route cantonale à Saint-Aubin. Ces deux décrets sont votés.

Est de même adopté, après rapport de M. Progin, le projet de décret déclarant l'entreprise de transport par automobile Bulle-Le Bry-Vuisternens-en-Ogoz-Ramont d'utilité générale et susceptible d'être subventionnée.

## SERVICES RELIGIEUX

### DIMANCHE 23 NOVEMBRE

Saint-Nicolas : 5 h. 1/2, 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., messes basses. — 8 h., messe des enfants chantée, sermon. — 9 h., messe basse paroissiale, sermon. — 10 h., grand'messe capitulaire. — 11 h. 1/2, messe basse, sermon. — 1 h. 1/2, vêpres des enfants, catéchisme. — 3 h., vêpres capitulaires, bénédiction du Très Saint Sacrement.

Saint-Jean. Fête de Sainte Cécile : 7 h., messe basse, communion générale des membres de la « Cœlia ». — 8 h. 1/2, messe des enfants avec instruction et chants. — 9 h. 1/2, grand'messe avec orchestre, sermon et bénédiction. — 1 h. 1/2, vêpres solennelles et bénédiction. — 6 h. 1/2, chapellet.

Saint-Maurice. Solennité de Sainte Cécile : 6 h. 1/2, messe matinale, communion générale pour les membres du Cœlienverein et les Enfants de Marie. — 8 h. 1/2, messe chantée, sermon allemand, bénédiction. — 10 h., messe basse, sermon français. — 1 h. 1/2, vêpres, procession et bénédiction. Réunion des Enfants de Marie. — 6 h. 1/2, chapellet et prière du soir.

Collège : 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., 7 h. 1/2, messes basses. — 8 h., office des étudiants, sermon. — 9 h. 1/2, messe des enfants, sermon. — 10 h., office paroissial, sermon. — 1 h. 1/2, vêpres des étudiants. — 2 h. 1/2, vêpres paroissiales.

Notre-Dame : 6 h., messe basse. — 8 h. 1/2, messe chantée, sermon allemand. — 2 h., vêpres, bénédiction. Confrérie de l'Adoration quotidienne, instruction, chapellet.

RR. PP. Cordeliers : 6 h. 6 h. 1/2, 7 h., 7 h. 1/2, 8 h., messes basses. — 9 h., grand'messe. — 10 h. 1/2, messe, service académique, sermon allemand. — 2 h. 1/2, vêpres.

## CHANGES A VUE

Le 22 novembre, matin

Les cours ci-après s'entendent pour les chèques et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart.

Le premier cours est celui auquel les banques achètent ; le second, celui auquel elles vendent l'argent étranger.

	Demande	Offre
Paris	56	58
Londres (livre st)	82	82 40
Allemagne (mare)	11 20	13 50
Italie (lire)	44	46
Autriche (couronne)	3	5
Prague (couronne)	8	10
New-York (dollar)	5 30	5 70
Bruxelles	69	62
Madrid (peseta)	110	112
Amsterdam (florin)	205	207
Pétrograd (rouble)	10	12

## SOLLETTIN METEOROLOGIQUE

Du 22 novembre



**Neige Turgel**

GABA Crème non grasseuse  
BALE agréable pour les soins visage

EN VENTE DANS LES PHARMACIES ET ÉPICERIES

**LAUSANNE ÉCOLE LEMANIA**

Préparation rapide, approfondie.

**BACCALURÉATS Maturité**

# FRIBOURG

## Grand Conseil

Session ordinaire de novembre

Séance de jeudi 20 novembre

M. Reichen occupe la présidence jusqu'à 9 heures et demi et se fait ensuite remplacer, en l'absence de M. Grand, 1<sup>er</sup> vice-président, par M. Boschung, 2<sup>me</sup> vice-président.

### Loi sur l'enseignement agricole

M. Oscar Genoud rapporte au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi réorganisant l'enseignement agricole. M. Genoud définit tout d'abord le rôle essentiel de l'agriculture dans notre canton et en Suisse en général. Il relève aussi la tâche de premier plan qui a été celle de l'agriculture pendant la guerre. Il passe rapidement sur les exigences nouvelles qu'imposent à l'agriculture les découvertes récentes de la chimie et de la mécanique. Il fait ensuite l'histoire des mesures législatives et des initiatives prises qui ont été prises en pays fribourgeois dans le domaine de l'enseignement de l'agriculture. Il rappelle que la première école cantonale d'agriculture fut fondée, en vertu de la loi de 1850, dans les bâtiments du monastère de Hapertev; mais cette école installée dans un couvent ne pouvait porter le même nom que l'origine, et ne réussit pas à gagner la confiance du public. Vintrent les révisions de 1852 et de 1858, puis la loi de 1887, instituant la station laitière. L'école privée de Sonnerwil, fondée entre temps, fut transférée à Grangeneuve. Enfin, en 1891, s'ouvrirent les cours d'hiver de Pérolles. La transformation de l'Institut agricole s'impose en raison de l'exiguïté des locaux et de la nécessité d'adopter à l'école un domaine rural. C'est pourquoi le gouvernement a étudié dans son ensemble la question de l'enseignement agricole; le projet de loi présenté est un programme, envisageant le problème sous toutes ses faces. Il comprend quatre parties, que le Rapporteur étudie rapidement. La première prévoit l'organisation générale de l'enseignement; la deuxième indique les buts des différentes écoles et fixe l'organisation de l'Institut agricole; la troisième régit la question des honoraires et subsides pour les écoles agricoles; la quatrième détermine les moyens auxiliaires d'enseignement qui peuvent être subventionnés. M. Oscar Genoud loue la Direction de l'Intérieur et de l'Agriculture pour son étude soignée et complète, et, au nom de la commission unanime, recommande l'entrée en matière sur le projet.

Prenent ensuite la parole, quatre membres de la commission: MM. Chalagny, Boschung, Eugène Châtton et Pochon.

M. Chalagny insiste sur la nécessité d'attacher, dès l'école primaire, les enfants à la terre et recommande l'introduction dans nos classes d'un livre de lecture agricole analogue à celui de Tardieu dont on se servait jadis.

M. Boschung trouve excellente l'économie générale de la loi, tout en faisant remarquer que les résultats obtenus par les institutions existantes, notamment par l'Institut de Pérolles, sont des plus appréciés.

M. Eugène Châtton recommande la révision du programme de l'école primaire, dans le sens de l'enseignement agricole.

M. Pochon se félicite que la nouvelle loi favorise l'accès des fils de la campagne à l'Université; qu'elle institue une école d'agriculture suffisamment complète pour que les jeunes Fribourgeois n'aient pas besoin d'aller s'instruire ailleurs; qu'elle prévienne enfin des écoles ménagères agricoles. L'orateur émet ensuite un jugement sommaire sur l'École de Grangeneuve, qu'il estime trop luxueuse.

M. Perrin, président du gouvernement, relève immédiatement, en l'absence du Directeur de l'Instruction publique, dont il est le suppléant, l'observation de M. Eugène Châtton, en ce qui concerne le programme de l'école primaire, programme devenu par certains côtés trop livresque. L'une des causes de cet état de choses a été l'institution des examens des recrues, qui ont été heureusement supprimés pendant la guerre, et qui le seront définitivement. Il faut l'espérer. Le président du gouvernement croit à la nécessité de décharger les programmes scolaires et d'orienter l'enfant dès l'école vers la profession qu'il peut être appelé à embrasser.

M. Perrier est d'avis qu'il faut enraciner dans le cœur de nos enfants l'amour du sol natal et de la vocation agricole. Dans le même ordre d'idée, l'orateur a entendu avec intérêt la lecture de la motion de M. le docteur Clément sur l'enseignement manuel. (Applaudissements.)

M. Saouy, directeur de l'Intérieur, remercie les orateurs de leur adhésion, qui est une garantie de succès pour la nouvelle loi. Si nos vœux luttent contre la désertion des champs, dit le Directeur de l'Intérieur, et garder à la terre ses fils, il importe de démontrer pratiquement par l'école tout ce que l'on peut obtenir de notre sol et de donner aux cultivateurs les connaissances qui secondent et fertilisent leurs efforts. On abandonne la terre parce qu'on ne la connaît pas assez. Autre raison de l'émigration et de l'émigration: l'Institut agricole de Pérolles, trop à l'écart, ne suffit plus pour nos besoins. L'École de Grangeneuve, l'orateur en donne l'assurance, pourra être transformée et adaptée spécialement pour l'enseignement théorique et pratique, avec les concours des maîtres dévoués et compétents qui y enseignent. Le projet a été établi afin de donner un plan d'ensemble de toutes les institutions agricoles. Il prévoit quatre degrés d'enseignement: au sommet, l'enseignement universitaire; puis, l'enseignement secondaire donné par l'Institut agricole; ensuite, l'enseignement moyen, distribué par les écoles régionales et ménagères, et

enfin, l'enseignement primaire. M. Saouy est d'avis que le progrès, en agriculture aussi, se trouve de haut en bas. Il cite l'exemple des grandes nations, qui ont leurs écoles supérieures. Le peuple fribourgeois, qui a créé son université, peut y revendiquer l'organisation du haut enseignement agricole, pour la formation de professeurs secondaires, d'agronomes, d'ingénieurs ruraux.

Quant à l'Institut agricole, il sera le centre de tout l'enseignement agricole secondaire. Il comprendra, selon le projet, l'école fribourgeoise d'agriculture (théorique et pratique), avec un enseignement d'une durée de deux à trois ans; une école normale agricole, pour la formation des maîtres et des maîtresses qui se voueront à l'enseignement primaire et à l'enseignement ménager agricole; une école agricole d'hiver, pour les jeunes gens qui ne peuvent consacrer aux études agricoles que les seuls mois de la morte saison.

L'Institut organisera, en outre, selon les besoins des différents cantons des cours permanents ou temporaires, pour l'enseignement de l'arboriculture, de l'horticulture, des cultures maraichères, de l'élevage, de l'aviculture, etc.

L'école ou les écoles de laiterie pourront être rattachées éventuellement à l'Institut, qui comprendra, enfin, une station d'essais et de recherches agricoles.

Si nos écoles ménagères ont donné d'excellents résultats, leur programme est surchargé; il importe d'orienter cet enseignement vers les branches plus spécialement utiles à nos familles, à l'instar de ce qui se fait, par exemple, à Suisse. L'enseignement moyen se donnera dans les écoles régionales; ces écoles ont un peu dévié de leur but, par la faute des maîtres, dit M. Saouy, insuffisamment préparés pour enseigner les branches agricoles.

Le rôle de l'école primaire se limitera à donner aux élèves des cours supérieurs des notions agricoles rudimentaires, tout en leur inspirant l'amour de la terre.

Il y a encore, comme moyens auxiliaires d'enseignement, l'inspection agricole et les stations d'élevage; ces dernières pourront être installées dans les grands domaines de l'Etat.

M. le Directeur de l'Intérieur répète, en terminant son exposé, que le projet présenté comporte tout un programme, qui sera exécuté par étapes, et dont chaque partie fera l'objet d'un décret spécial du Grand Conseil.

M. Oscar Genoud a plusieurs motifs de se réjouir du projet à l'ordre du jour. Révoisons-en un: c'est que le transfert de l'Institut agricole à Grangeneuve donnera au Technicum l'extension que réclame cet établissement.

M. Paul Jope est heureux que l'Université puisse élaborer davantage au progrès de l'enseignement agricole par la formation scientifique des maîtres. En attendant que l'Alma Mater reçoive sa section agricole, elle offre des maintenez les concours de ses professeurs pour des conférences dans les cours itinérants, voire pour l'organisation d'un service de renseignements météorologiques.

M. Reichen remercie l'auteur du projet, qui a songé à l'importance économique de l'agriculture.

M. Paul Remy, qui tout d'abord a trouvé le projet un peu vague, en reconnaît maintenant les avantages. L'orateur saluait l'idée des écoles ménagères agricoles; mais il ne voudrait pas qu'on chargât le programme de l'école primaire d'un enseignement agricole proprement dit. M. Remy invite M. Pochon à se rendre à Grangeneuve, pour constater que l'ordre, la discipline et le progrès y règnent, et non le luxe.

M. Marchon appuie l'opinion émise par M. Chalagny, en ce qui concerne le rôle de l'école primaire pour garder à la campagne les fils de paysans.

M. Zimmermann souligne le caractère social de la loi, qui ne se préoccupe pas seulement des moyens techniques d'améliorer l'agriculture, mais qui vise aussi l'élevation matérielle des fils de la campagne, par une formation dont pourront jouir même les moins privilégiés. (Bruit.)

M. Duret est certes partisan de l'Instruction de l'agriculteur; mais il place le travail et l'économie avant la science. Quelqu'un d'abord le goût du travail et de l'épargne, et ensuite le plus de connaissances possible: tel doit être la règle générale à suivre.

M. Gutknecht (Morat) croit au succès de l'école théorique et pratique. Il ne voit pas de bon œil, par contre, que l'on transforme l'enseignement primaire en enseignement professionnel. On pourrait plutôt faire rentrer l'enseignement agricole dans le programme des cours de perfectionnement.

M. Bariswil partage cette opinion. Par ailleurs, il rappelle au gouvernement le projet de plan en cours d'étude d'une école secondaire pour la Singine.

M. Daguet a à cœur, comme membre de la commission des études, de défendre l'École de Grangeneuve, que des hommes compétents considèrent comme un établissement modèle des plus remarquables, tant en son genre en Suisse. La direction actuelle de Grangeneuve a fait en quelques années, de ce domaine ruiné, une exploitation-type de premiers valeurs, ayant une fille de maîtres, qui ont mérité des éloges, et non des critiques. (Applaudissements.)

M. Perrier, président du gouvernement, s'associe au témoignage adressé à l'École de Grangeneuve, qui a bien mérité son nom de ferme modèle et qui a rendu de signalés services. Le gouvernement de Fribourg a été fier de monter cet établissement à M. Ador et il est fier du témoignage flatteur que le président de la Confédération a décerné à la direction de l'École. M. Perrier assure M. Bariswil que le Conseil d'Etat ne perd pas de vue la question de l'école secondaire de la Singine. Il partage le point de vue de MM. Gutknecht et Bariswil au sujet de l'enseignement agricole aux cours de perfectionnement. Il tient à dire, en réponse à M. Duret, que la comptabilité agricole est enseignée à l'école primaire. Quant au rôle de l'Instruction à la campagne, le président du gouvernement l'es-

time plus que jamais essentiel, au sortir de la période de transformation par où vient de passer le monde.

M. Oscar Genoud, rapporteur, veut ajouter aussi son témoignage, en qualité de membre de la commission d'économie publique, en faveur de l'École de Grangeneuve. Il met en garde également les partisans de l'enseignement agricole à l'école primaire contre le danger de surcharger encore le programme de nos classes.

M. Saouy, directeur de l'Intérieur, se réjouit de l'échange de vues auquel le projet donne lieu. Il ne saurait non plus passer sous silence les mérites de l'École de Grangeneuve. Il expose à nouveau le plan d'étude de l'École théorique et pratique projetée. Pour l'enseignement de l'agriculture à l'école primaire, on ne peut en tout cas songer qu'au cours supérieur et au cours de perfectionnement. M. Saouy retient l'idée du livre de lecture agricole, se réservant de revenir sur l'un ou l'autre points du débat dans la discussion du projet. En terminant, M. le Directeur de l'Intérieur cite le témoignage de M. le D<sup>r</sup> Lutz, secrétaire de l'Union des paysans, qui a donné son entière approbation à notre future législation agricole et qui en augure le meilleur avenir par l'agriculture fribourgeoise.

Le Grand Conseil aborde ensuite la discussion des articles, sur laquelle nous sommes obligé, faute de place, de passer plus rapidement.

L'article premier dit que l'Etat organise l'enseignement agricole, le contrôle et le subventionne. Adopté sans débat.

Article 2. L'enseignement agricole est donné par: 1<sup>o</sup> une école spéciale annexée à l'Université; 2<sup>o</sup> un Institut agricole; 3<sup>o</sup> les écoles de laiterie; 4<sup>o</sup> les écoles ménagères agricoles; 5<sup>o</sup> les écoles régionales; 6<sup>o</sup> l'école primaire.

M. Gutknecht (Morat) émet le vœu de voir supprimer l'enseignement agricole à l'école primaire, le programme de celle-ci étant assez chargé. MM. Oscar Genoud, rapporteur, et Saouy, directeur de l'Intérieur, rassurent M. Gutknecht: les notions agricoles ne seraient enseignées aux enfants que dans les cours supérieurs et complémentaires, par le moyen de lectures tirées d'un livre spécial. Adopté.

L'article 3 fixe, comme moyens auxiliaires d'enseignement, la Station laitière et l'Inspection de laiterie, l'Inspection agricole, les conférences et cours itinérants, les syndicats et associations agricoles, les stations d'élevage.

M. le Rapporteur et M. le conseiller d'Etat Saouy confirment que la Station laitière sera transférée à Grangeneuve; les inspections seront faites par des professeurs de l'Institut; les cours et conférences itinérants sont subventionnés par la Confédération; des stations d'élevage sont prévues à Bellachasse, Drogneins, Marsens. M. Clément se méfie et croit qu'on se méfiere de l'inspection prévue dans cet article; il propose de remplacer ce terme par celui d'« Office de renseignements » par exemple. Renvoyé au 2<sup>me</sup> débat.

L'article 4 prévoit que les écoles énumérées à l'article 2 seront créées par décret, au fur et à mesure des besoins et des ressources. Adopté.

L'article 5 statue que les maîtres ou professeurs agricoles doivent avoir des certificats d'aptitude requis et que les cours se donneront en français et en allemand.

L'article 6 soumet le personnel enseignant agricole aux conditions de traitement et de retraite du personnel de l'Etat. Ces deux articles sont adoptés sans changement important.

L'article 7, qui est dit qu'une commission, dont font partie de droit les Directeurs de l'Instruction publique et de l'Agriculture, est nommée par le gouvernement pour étudier les questions d'enseignement agricole.

M. Torche demande que le nombre des membres de cette commission soit indiqué et fixé à neuf. M. Gutknecht (Morat) voudrait que les associations agricoles pussent nommer leurs représentants dans cet organe. MM. Oscar Genoud, rapporteur, et Saouy, conseiller d'Etat, sont persuadés que ce vœu sera réalisé en pratique et que le gouvernement consultera les associations agricoles. L'article sera revu pour le second débat.

L'article 8 dit que les crédits pour l'enseignement agricole sont inscrits au budget de l'Etat, et l'article 9, que les élèves des autres cantons sont admis dans nos écoles agricoles aux mêmes conditions que les Fribourgeois. M. Torche émet la réserve que cette dernière clause ne s'appliquerait pas aux innombrables. M. le Rapporteur et M. le Directeur de l'Intérieur expliquent que l'article 9 a été introduit à la demande du Département fédéral de l'économie publique; c'est un corollaire du subventionnement fédéral; il va sans dire qu'il ne régirait pas les pensionnaires. Le texte sera d'ailleurs revu pour le second débat.

Article 10. — L'enseignement supérieur agricole est donné par une école annexée à l'Université, régie par les dispositions générales de cette institution.

Les élèves diplômés reçoivent le titre d'ingénieurs agronomes. Seuls, les porteurs de ce diplôme ou d'un diplôme équivalent peuvent être admis comme professeurs à l'Institut agricole.

M. Oscar Genoud, rapporteur, fait remarquer que la situation des professeurs actuels qui n'auraient pas tous des titres requis est sauvegardée par une disposition finale de la loi. Adopté.

L'article 11 régit l'organisation de l'Institut agricole. En voici le texte: Article 11. — L'Institut agricole comprend: 1<sup>o</sup> L'École fribourgeoise d'agriculture; 2<sup>o</sup> L'École normale agricole; 3<sup>o</sup> L'École agricole d'hiver; 4<sup>o</sup> Les écoles spéciales d'agriculture (arboriculture, horticulture, cultures maraichères, économie alpestre); 5<sup>o</sup> Les stations d'essais et de recherches agricoles avec un office de renseignements pour tout ce qui concerne l'agriculture.

M. le Rapporteur déclare que les trois pre-

miers écoles seront installées à Grangeneuve et que les écoles spéciales seront organisées par l'Institut agricole.

M. le conseiller d'Etat Saouy ajoute que l'Institut agricole sera le centre et le foyer principal du nouvel enseignement. La station d'essais est un complément nécessaire; les stations existantes de Lavanne et de Liebfeld (Berne) sont trop éloignées.

M. Paul Morard n'est pas satisfait de la terminologie de l'article; au lieu d'École normale et d'École agricole d'hiver, il préférerait: cours normaux et cours agricoles d'hiver. M. Bartsch se demande si tous les chargés de cours ou de conférences devront être munis d'un diplôme d'agronome. MM. Delaten et Clément pensent que la citation des écoles spéciales n'est pas limitative et que l'on s'occupera aussi de l'aviculture, de l'apiculture, de la viticulture. M. le Rapporteur et M. le Directeur de l'Intérieur répondent sur ces divers points et l'article est accepté.

L'article 12 statue que les organes administratifs de l'Institut sont le Directeur de l'Agriculture, une commission de neuf membres nommée par le gouvernement et comprenant notamment les deux directeurs de l'Instruction publique et de l'Agriculture, enfin, le Directeur de l'Institut.

M. Gutknecht (Morat) propose que trois membres de la commission soient désignés par les associations agricoles et les six autres par le gouvernement. M. Oscar Genoud ne croit pas ce vœu réalisable, car il s'agit ici d'une commission administrative. M. Saouy, directeur de l'Intérieur, ajoute que, pratiquement, la proposition n'est pas applicable, étant donné le grand nombre de sociétés agricoles. Le Conseil d'Etat tiendra compte dans son choix de ces associations. MM. Bartsch et Kalin prennent encore la parole, après quoi la proposition de M. Gutknecht est repoussée par toutes les voix contre trois.

Le débat est interrompu et la séance levée à midi 40.

Séance de vendredi 21 novembre

### La loi sur l'enseignement agricole

La discussion sur la loi organisant l'enseignement agricole est reprise à l'article 13, qui détermine les attributions de la commission de surveillance de l'Institut agricole. Après les explications de M. Oscar Genoud, rapporteur, et de M. le conseiller d'Etat Saouy, commissaire du gouvernement, l'article est accepté.

Il en est de même de l'article 14, qui régit les fonctions du directeur et de l'article 15, qui fait mention de la possibilité de nommer des sous-directeurs. L'article 16, qui énumère les ressources de l'institution, ne soulève aucune observation.

L'article 17 statue que l'École d'agriculture donne par un enseignement scientifique et pratique de 2 à 3 ans les connaissances nécessaires aux maîtres qui fonctionnent dans les écoles régionales et aux élèves qui se destinent à la gestion de domaines. Il prévoit, en outre, l'organisation d'un enseignement pratique facultatif pour des élèves ayant déjà un certain instruction agricole. A la suite d'une remarque de M. Gutknecht (Morat), à laquelle répond M. le conseiller d'Etat Saouy, la première partie de l'article sera revue pour la seconde lecture.

L'article 18 dit qu'une école normale, avec enseignement théorique et pratique d'un an, et où ne seront admis que des porteurs de brevet d'Institut ou d'Institut, est annexée à l'Institut agricole, pour la formation des maîtres et maîtresses se destinant à l'enseignement agricole. M. le Commissaire du gouvernement déclare que l'école normale masculine sera installée à Grangeneuve, mais non l'école féminine. Adopté.

L'article 19 traite de l'école agricole d'hiver, qui fournira l'enseignement théorique aux jeunes gens se livrant à la pratique de l'agriculture durant la bonne saison. Une suggestion de M. Paul Remy, de combiner l'école agricole d'hiver avec l'école normale, est écartée, de même que celle de M. Blanchard, de fixer un âge minimum d'admission. M. le docteur Clément s'élève contre l'idée de fixer des limites d'âge, tous les jeunes gens n'étant pas doués au même degré. M. Antoine Morard partage cet avis. M. Saouy, conseiller d'Etat, dit que les cours d'hiver de l'Institut de Pérolles ont fait brillamment leurs preuves, et qu'on a dû refuser trente demandes à la dernière rentrée, faute de place. L'article est adopté.

L'article 20, énumérant les écoles spéciales à organiser dans les différentes régions du pays, pour promouvoir l'arboriculture, l'horticulture, l'apiculture, les cultures maraichères, M. le Rapporteur s'élève que cette énumération n'est pas limitative et que M. le conseiller d'Etat Saouy insiste sur les avantages de l'École de laiterie. Adopté.

L'article 21, concernant la création de stations d'essais et de recherches agricoles, ne provoque aucune remarque quant au fond; mais M. Delaten en critique la forme, ce qui amène M. le Rapporteur à déclarer que tout le texte du projet sera revu, des surcharges y ayant été apportées au dernier moment.

Les articles 22 à 26 règlent l'organisation des écoles de laiterie, le mode d'admission de leurs élèves, l'établissement d'une station laitière avec service d'inspection, et ils prévoient la combinaison de cours agricoles avec des cours temporaires de fromagers. Ces articles sont approuvés, sous réserve de la mise au point du texte, après des observations de MM. Blanchard et Delaten.

L'article 26 dit qu'il sera créé une ou plusieurs écoles régionales agricoles par district, où l'on enseignera les éléments de l'agriculture rurale et où l'on inspirera aux élèves l'amour de la profession agricole. Les professeurs de ces écoles seront diplômés de l'Institut agricole et les élèves qui y auront étudié deux ans avec succès auront accès aux cours agricoles d'hiver.

M. le Rapporteur et M. le conseiller d'Etat Saouy constatent que les écoles régionales étudiées sont devenues de petites écoles secondaires, et non des écoles agricoles, parce que leur corps enseignant ne se compose pas de professeurs de l'agriculture. MM. Duret, Blanchard émettent des doutes sur les réalisables de ce point du programme de l'enseignement agricole, et M. Gutknecht (Morat) demande l'adjonction d'un article disant: « L'enseignement, à l'école régionale, est confié par des démonstrations pratiques. » Adopté.

L'article 27 stipule que l'Etat supporte les frais du personnel enseignant des écoles régionales, et les communes les autres frais. L'article 28 dit qu'il faut avoir suivi avec succès des cours supérieurs de l'école primaire pour fréquenter les écoles régionales. Adopté sans débat.

Les articles 29 et 30 ont trait aux écoles ménagères régionales agricoles. Il sera créé, au premier, une ou plusieurs écoles ménagères agricoles, destinées à compléter l'enseignement ménager primaire, en l'orientant principalement vers l'étude théorique et pratique des branches agricoles. La durée des études est de trois ans au moins. L'article 30 prévoit que, pour être admises à l'école régionale, les jeunes filles doivent avoir suivi avec succès l'école ménagère primaire. M. le Rapporteur et M. le Commissaire du gouvernement commentent largement ces deux dispositions, qui ont trouvé immédiatement faveur dans nos milieux campagnards, s'agit d'élever, de faciliter et de faire fructifier le travail de la femme à la ferme, de perfectionner les progrès réalisés par l'école ménagère primaire. Prement encore la parole sur ces articles: MM. Delaten, Blanchard, Gutknecht (Morat), Antoine Morard et Antoine Berset.

Les deux articles suivants déterminent la place de l'enseignement agricole à l'école primaire. Les Conseils communaux, dit l'article 31, peuvent décider, avec autorisation de l'Etat, l'adoption d'une section agricole qui doit donner aux élèves des cours supérieurs primaires les éléments des sciences nécessaires à la profession de cultivateur.

MM. Léon Genoud et Gutknecht (Morat) sont plus favorables à l'idée de l'enseignement agricole à l'école primaire; qu'on introduise cet enseignement aux cours supplémentaires, transformant ceux-ci en cours agricoles. M. Oscar Genoud, rapporteur, et Saouy, directeur de l'Intérieur, rappellent leurs précédentes observations à ce sujet et acceptent de revoir l'article 31 pour le second débat.

L'article 32 dispose que les maîtres qui enseignent dans les sections agricoles primaires doivent avoir le brevet de l'école normale agricole. Ils retirent, de l'Etat, un supplément de traitement de 300 fr. Adopté.

Les quatre articles 33 à 37 concernent les subsides et bourses accordés aux élèves qui se destinent à l'enseignement de l'agriculture ou à la gestion agricole. En outre, l'Etat peut accorder des bourses de 100 à 300 fr. aux élèves de familles peu aisées qui désirent fréquenter l'Institut agricole. Des subsides peuvent encore être accordés pour voyages d'études et de recherches agricoles. Une autre disposition vise le subventionnement des cours itinérants, conférences, syndicats ou associations agricoles poursuivant un but d'enseignement, stations d'élevage, publications agricoles scientifiques, etc. Tous ces articles rencontrent l'assentiment général. Les deux dernières dispositions (articles 36 et 37) chargent le Conseil d'Etat des règlements d'application de la loi et abrogent l'ancienne législation. Elles passent également sans débat.

Le débat est interrompu et la séance levée à midi et demi, la discussion en première lecture de la loi est achevée et la séance levée.

### Pour les sinistrés de la Planchette

Deuxième liste de souscription: MM. Brulhart, directeur, 20 fr.; V. Kessler, casemier, 5 fr.; L. Stroz, comptable, 4 fr.; E. Marthe, équariste, 5 fr.; Ch. Clément, ambassadeur, 5 fr.; Jean Grivel, 1 fr.; Julien Joubert, chef de train, 2 fr.; Tobié Cochard, contre-maître, 1 fr.; Joseph Robert, mécanicien, 2 fr.; Emile Marchand, imprimeur, 1 fr.; Gally, 1 fr.; P. Andrey, teneur, 1 fr.; Joseph Müller, 1 fr.; Joseph Scheffer, 4 fr.; Auguste Scheffer, 1 fr.; Joseph Jäger, 1 fr.; Piccard, vouturier, 1 fr.; Joseph Kessler, 1 fr.; M<sup>lle</sup> Victorine Rasy, 5 fr. Total, 66 fr.

Troisième liste: Banque cantonale, 50 fr.; MM. Paul Thorey, boucher, 2 fr.; Emile Fasel, marchand de bétail, 2 fr.; Jean Meyer, marchand de bétail, 2 fr.; Louis Balladry, marchand de bétail, 3 fr.; Georges Geissmann, marchand de bétail, 5 fr.; Betschen, charcutier, 2 fr.; Ernest Jaggy, restaurateur, 5 fr.; Major de Reynold, 5 fr.; Louis Wullerod, Fribourg, 5 fr.; J. Ebers, 5 fr.; Antoine Galley, à Ecuivillers, 1 fr.; Louis Jäger, à Fribourg, 2 fr.; Joseph Pélissier, 3 fr.; Zahnd, fils 2 fr.; Michel Frachey et Gady, 5 fr.; M<sup>lle</sup> Stosel, 2 fr.; M<sup>lle</sup> Blanche Hôtel, de la Tête-Noire, 2 fr.; Auguste Koller, charcutier, 3 fr.; M<sup>lle</sup> Rose, 2 fr. Total, 108 fr.

### Calendrier

Dimanche 23 novembre.

XIV<sup>me</sup> et DERNIER DIMANCHE après la Pentecôte

Saint CLÉMENT, pape, martyr

Saint Clément, ami de saint Pierre, fut, pendant la persécution de Trajan, jeté à la mer avec une ancre attachée au cou, vers l'an 100.

Lundi 24 novembre

Saint JEAN de la Croix, confesseur

Saint Jean de la Croix, des Carmes déchaussés, s'associa à sainte Thérèse pour la réforme de son Ordre. Il mourut en 1591, âgé de 49 ans.

†  
Mesdemoiselles Marie et Léonie Overney, sœurs jumelles.  
Madame veuve Antonin Berset-Overney et ses enfants, à Fribourg.  
Monsieur et Madame Pierre Overney-Dubay, professeur, et leurs enfants, à Coltenz.  
Révérende Sœur Agnès, Filles de la Charité, à la Providence, et les familles alliées, font part à leurs parents, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de  
**Madame Vve Philomène OVERNEY**  
leur très chère mère, grand-mère et parente, pieusement décédée, le 20 novembre, dans sa 85<sup>me</sup> année, munie des secours de la religion.  
L'office d'enterrement aura lieu lundi, 24 novembre, à 8 h. 1/2, à l'église du Collège.  
Domicile mortuaire : Richemont, 7.

†  
L'office anniversaire pour le repos de l'âme de  
**1<sup>er</sup> lieutenant Oscar BAUDIN**  
aura lieu samedi, 24 novembre, à 8 heures, à l'église du Collège.

†  
L'office anniversaire pour le repos de l'âme de  
**Monsieur Joseph ZOSSO**  
mort au service de la patrie  
aura lieu samedi, 24 novembre, à 8 h. 1/2, à la collégiale de Saint-Nicolas.

Les familles Chassot à Sclérites, Fribourg et Orsonnaz, Pittel-Chassot, à Villiers-Bramard, Herminjard-Chassot, aux Mont-de-Corsier, Ramuz-Chassot, à Bousens, ainsi que les familles alliées remercient sincèrement pour les nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion de leur grand deuil.

**EN CAS DE DÉCÈS**  
adressez-vous aux  
**Pompes funèbres générales**  
Hessenmuller, Genoton, Chevallat (S. A.)  
**Béat CORBOUD**, représentant  
Fribourg  
Magasin et bureaux : rue de Lausanne, 66  
caisserie spéciale de Grand choix de  
**CERCUEILS** téléphone COURONNES  
Siège social : LAUSANNE

**Vente de mobilier**  
Lundi, 24 novembre, dès 9 1/2 h. du matin, à la Chapelle de la Grand-Guichet, sera exposé aux enchères publiques, le mobilier suivant : 4 lits complets, 6 armoires dont l'une très ancienne et un buffet de cuisine, deux commodes, dont l'une ancienne, un bureau-commode, deux lavabos marbre, 3 tables de nuit, deux fauteuils, deux canapés, une table ronde et trois autres, une douzaine de chaises, un régulateur, divers tapis, rideaux, une certaine quantité de linge, draps, verrerie, vaisselle, ustensiles de cuisine, bouteilles vides et autres objets trop longs à détailler. Le tout en parfait état de conservation.  
8282

**Ménisiers-ébénistes OCCASION**  
On demande quelques bons ouvriers connaissant à fond le métier. Place stable.  
S'adresser à Albert Held & Co. menuiserie modèle, Montroux, Fribourg.  
8178

Aux Grands Magasins de meubles  
**2, rue Marcello**  
TÉLÉPHONE 626  
**Th. STRUB**  
vous trouvez toujours un grand choix de chambres à coucher, salles à manger, divan, mi-erin animal et de meubles divers.  
**PRIX TRÈS AVANTAGEUX**

**Enchères publiques**  
M. Edouard Gachond exposera aux enchères publiques le **lundi 24 novembre 1919**, à 2 h. de l'après-midi, à l'Hôtel de la Croix-Blanche, à Domdidier, le domaine qu'il possède aux Granges-Roheya, de la contenance de 15 poses avec jolie maison d'habitation.  
Pour voir le domaine, s'adresser à l'exposant.  
Par commission : E. Corninbœuf, notaire.

**Parc des Sports F. C. Fribourg**  
Dimanche 23 novembre 1919  
**GRANDS MATCHS de FOOTBALL**  
1 1/2 heure  
Flora I, Berne — Fribourg II  
3 heures  
Servette I — Fribourg I  
PRIX D'ENTRÉE : Messieurs, 1 fr.; Dames et enfants, 50 cent.  
P 8316 F 8450

Hôtel de l'Austruche. — 8 1/2 h. du soir  
**GRAND LOTO**  
de P. C. FRIBOURG. Invitation cordiale.

**ASPASIA**  
PRODUIT SUISSE  
**Le savon Lanoline Aspasia**  
fabriqué à base de lanoline pure, est celui qui les enfants supportent le mieux. L'adjonction de lanoline donne à la peau un doux velouté et un teint rosé et sain. — ASPASIA, Waterboor. 831

**THÉÂTRE DE FRIBOURG**  
Mardi 25 novembre, à 8 1/2 heures  
A la demande générale  
**UNE DERNIÈRE SOIRÉE**  
**Professeur MALINI**  
avec ses nouvelles expériences  
LOCATION chez M. L. Von der Weid, magasin de musique

**MONTRES INNOVATION**  
— Vente directe du fabricant au consommateur —  
5 ans de garantie  
3 jours à l'essai  
Fr. 30 au comptant  
Fr. 33 à terme  
Maître nickel, pur métal blanc, garanti inaltérable, caselle nickel, remontoir, reliquaire, bracelet à rubis, ressort incassable.  
Cetle montre est la pièce la plus recommandable aux personnes faisant de gros travaux. Elle est construite pour avoir une longue résistance, son prix modique, malgré ses nombreuses qualités, en assure une grande vente auprès des ouvriers, employés de chantiers de fer et postes, après des agriculteurs, mécaniciens, etc. Toutes ces montres, garanties 5 ans, sont réparées, huilées et réglées avant de quitter la fabrique.  
Acompte Fr. 10.— Par mois Fr. 2.—  
Pensez aux grands avantages de notre système de vente « innovation ».  
Régulateur de précision.  
Plus de 35,000 montres innovation en usage.  
Nombreuses lettres de félicitations.  
Demandez nos catalogues gratuits et gratuits. Appelez les vendeurs et écrivains demandés. Bon choix de régulateurs, réveille et bijouterie. Indiquez le nom du journal.  
**FABRIQUE INNOVATION**  
A. Matthey-Jaquet, La Chaux-de-Fonds  
Maison de confiance et de vieille renommée. Fondée en 1805. — La première du genre du Suisse. — Toujours l'exact, jamais déçu.

**La Brasserie du Cardinal**  
A FRIBOURG  
recommande ses **BIÈRES SPÉCIALES**  
**ZERINGER-BOCK** bière brune double d'un moelleux parfait  
**BITTER-BIER** bière blonde, fortement houblonnée, fine et hygiénique.  
— Sont livrées en fûts et en bouteilles par tous ses dépôts —

**DEMANDEZ dans tous les Cafés-Restaurants, les véritables**  
**l'ékerlis**  
de Louis Binz, confiseur, Stalden, 133.  
**Couvertures laine Duvets et coussins GRAND CHOIX**  
chez **F. BOPP**, Am-bleimonts 8, rue du Tir, 8, Fribourg à côté de la Banque Populaire Suisse  
**A VENDRE**  
dans le quartier du Bourg, immeuble bien situé. On vendrait pour magasins et bureaux. Très beaux appartements, 5 et 6 pièces par étage.  
S'adresser pour renseignements à **M. Francis Gendre**, 49, r. des Alpes, Fribourg. 8370

**Bernier Stadttheater**  
Sonntag den 23. November Nachmittags von 2 1/2 5 1/2 Uhr  
**AIDA**  
Oper in 4 Aufzügen von G. Verdi Opernpreis  
Domestique de maison honnête et dévoué pour ses maîtres, demande place. 8453  
S'adresser par écrit sous P 8318 F à Publicitas S. A. Fribourg

**Emprunt 5% Canton de Fribourg 1919**  
Cours d'émission : 97% — Remboursement 1929  
Placement à 10 ans rapportant le 5.80%

Le Grand Conseil du canton de Fribourg a, par décret du 10 octobre 1919, autorisé le Conseil d'Etat à émettre un emprunt de Fr. 12,000,000.—, dont le produit servira à rembourser des emprunts échus, consolider sa dette flottante et à couvrir les frais de diverses constructions et œuvres d'utilité publique. Cet emprunt sera placé avec le concours de la Banque de l'Etat de Fribourg et des Banques et Caisses d'épargne du canton. Il est mis en souscription publique, par l'entremise des banques précitées et auprès des autres domiciles de souscription indiqués dans le prospectus, une première tranche de :

**Fr. 4.000.000.—, Obligations 5%, Canton de Fribourg 1919**  
aux conditions suivantes :

- Prix d'émission 97%, soit :  
Fr. 485.— pour les obligations de 500 fr.  
Fr. 970.— pour les obligations de 1000 fr.
- L'emprunt sera remboursable, sans autres préavis, le 31 décembre 1929.
- Il est divisé en obligations de 500 fr. et de 1000 fr.; des titres de 5000 fr. pourront éventuellement, être émis. Le texte sera rédigé en langue allemande et en langue française.
- L'emprunt est productif d'intérêt à 5% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1920, payables les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. Un intérêt de 5% sera bonifié aux souscripteurs s'ils libèrent les obligations avant le 31 décembre 1919.
- Les coupons et les titres échus seront payés sans frais aux guichets des Banques faisant partie de l'Union des Banques de la place de Fribourg, des Banques cantonales suisses, ainsi que des autres Etablissements qui seront désignés ultérieurement.

N.B. — Les souscriptions sont reçues par les 70 Banques et Caisses d'épargne du canton de Fribourg et par les domiciles indiqués dans le prospectus.  
Pour satisfaire les nombreuses demandes, le dernier terme de souscription est fixé au 25 novembre.  
Les souscriptions dépassant les douze millions, une nouvelle tranche est émise.

**Avant de faire vos achats, consultez mes prix avantageux!**

Envoi contre remboursement  
Echange admis

**ENVOIS A CHOIX SANS ENGAGEMENT POUR L'ACHETEUR**  
Illustré de montres, chaînes, bijouterie, régulateurs, réveille, sur demande, gratis et franco.

**Catalogue**  
**MONTRES pour Hommes**  
accomp. d'un bulletin de garantie p<sup>r</sup> 3 ans.  
N° 201. Remontoir ancre, boîte métal blanc Fr. 9.75  
N° 207. Remontoir ancre boîte métal blanc, à secondes, qualité I 18.— qualité II 12.90  
N° 107. Remontoir ancre de précision, mouvement soigné, 15 rubis, boîte métal blanc Fr. 24.—  
N° 209. Remontoir cylindre, boîte argent galvanée, cuvette argent, mouvement soigné, 10 rubis Fr. 29.—  
N° 217. Remontoir ancre de précision, forte boîte argent galvanée, cuvette argent, mouvement très soigné, 15 rubis Fr. 29.—  
**PENDULETTES garanties 3 ans**  
N° 290. Pendulette en bois sculpté, hauteur 18 cm., bon mouvement Fr. 2.75  
N° 208. Pendulette très belle sculpture, très bon mouvement Fr. 4.75

**MONTRES pour dames**  
accompagnées d'un bulletin de garantie pour 3 ans.  
N° 202. Remontoir cylindre, boîte acier oxydé Fr. 15.—  
N° 212. Remontoir cylindre, boîte argent galvanée, 6 rubis Fr. 21.—  
N° 215. Remontoir cylindre, boîte argent galvanée, cuvette argent, 8 rubis Fr. 24.—  
N° 214. Remontoir cylindre, forte boîte argent galvanée, cuvette argent, mouvement soigné, 10 rubis Fr. 27.—  
N° 212. Remontoir cylindre, très forte boîte argent galvanée, cuvette argent, mouv. soig., 10 rubis Fr. 30.—  
N° 704. Pendulette sculpture riche et soignée, très bon mouvement, hauteur 21 cm. Fr. 6.—  
N° 58. Pendulette très belle sculpture avec tête de cerf, très bon mouvement, Fr. 9.—

**Reveils de précision**  
Garantis pour 3 ans  
N° 244. Réveil avec une cloche, Fr. 9.50  
N° 245. Réveil grande cloche, Fr. 11.75  
N° 265. Réveil avec 2 grandes clo. Fr. 12.50

**C. WOLTER-MCERI** Fabrique d'horlogerie **La Chaux-de-Fonds**

**ON DEMANDE**  
**une jeune fille**  
pour aider au ménage et servir au café  
S'adresser sous chiffres P 8327 F, à Publicitas S. A., Fribourg. 8187  
Ménage soigné de trois personnes demande une **jeune fille** s'écouter, sachant travailler seule. 8359  
S'adresser rue de Lausanne, 60, au magasin

**MOTOSACOCHE**  
4 H. P.  
dernier modèle, à l'état neuf, à vendre.  
Offres sous P 8293 F publicitas S. A., Fribourg. 8482

**Habits de messieurs**  
sont nettoyés, repassés et raccommodés, à prix très modérés.  
Rébais pour les employés.  
Se recommande à M<sup>me</sup> Andryès, Stalden, 11.

**Bernier Stadttheater**  
Sonntag den 23. November Nachmittags von 2 1/2 5 1/2 Uhr  
**AIDA**  
Oper in 4 Aufzügen von G. Verdi Opernpreis  
Domestique de maison honnête et dévoué pour ses maîtres, demande place. 8453  
S'adresser par écrit sous P 8318 F à Publicitas S. A. Fribourg

**Bernier Stadttheater**  
Sonntag den 23. November Nachmittags von 2 1/2 5 1/2 Uhr  
**AIDA**  
Oper in 4 Aufzügen von G. Verdi Opernpreis  
Domestique de maison honnête et dévoué pour ses maîtres, demande place. 8453  
S'adresser par écrit sous P 8318 F à Publicitas S. A. Fribourg

**Bernier Stadttheater**  
Sonntag den 23. November Nachmittags von 2 1/2 5 1/2 Uhr  
**AIDA**  
Oper in 4 Aufzügen von G. Verdi Opernpreis  
Domestique de maison honnête et dévoué pour ses maîtres, demande place. 8453  
S'adresser par écrit sous P 8318 F à Publicitas S. A. Fribourg

**BANQUE**

Placements  
Achat et vente de titres, valeurs fribourgeoises.  
Géances de fortunes.  
Encassements.  
Souscriptions.  
Conversions.  
Avances sur titres.  
Consultations.

Dépôts à terme  
**5 1/2 0/0**  
contre carnets de dépôts à intérêt semestriel.  
Compte de chèques postaux 11 a 137

Changes  
Achat et vente de chèques et monnaies étrangères.  
Comptes en monnaies étrangères.  
Paiements et accreditifs dans tous les pays.  
Renseignements commerciaux.

**Jules Hoffmann & Co**  
BANQUIERS  
Fribourg Rue de Romont, 35  
Tel. 720

Enfin **“TEDDY”**, ARRIVE  
l'Apéritif  
--- Il sera bientôt dans tous les Cafés ---  
Seul concessionnaire pour le canton de Fribourg : J. Meyer, liquoriste, Fribourg

**FIANCÉS**  
Venez faire vos achats avant la hausse probable.  
Toujours riches asortiment de montres, pendules et bijouterie à des prix intéressants.  
H. Vollichard-Egger, Pont-Suspeud, FRIBOURG

**ALLIANCES OR CONTRÔLE**  
depuis Fr. 5.—

**THÉÂTRE DE FRIBOURG**  
Le 23 novembre 1919  
**Le Baladin du Monde Occidental**  
Océan le français en 3 actes de John-Millington Synge  
Traduction française de Maurice Bourgeois  
Mise en scène de G. Pitoëff. Décors de Bi el-Rosset  
Location chez M. L. von der WEID  
Frit des places, de fr. 5 à fr. 1.  
Cetle pièce est une peinture de la vie et de la misère dans certaine partie de l'Irlande et peut être entendue par tout le monde. 8302

**Emprunt 5% Canton de Fribourg 1919**  
Cours d'émission : 97% — Remboursement 1929  
Placement à 10 ans rapportant le 5.80%

6. Les publications légales seront faites dans la *Feuille Officielle Suisse du Commerce* et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg*.

7. La cote de l'emprunt sera demandée aux Bourses de Bâle, Genève, Lausanne et Zurich.

8. La souscription sera ouverte le 25 octobre et les demandes seront satisfaites dans l'ordre de leur réception.

9. Dans le cas où les souscriptions dépasseraient le montant des titres disponibles, le Conseil d'Etat décidera d'émettre éventuellement une nouvelle série d'obligations, aux mêmes conditions, pour satisfaire aux demandes des souscripteurs.

10. Pour faciliter aux souscripteurs la libération des titres, il leur est offert la faculté de les payer jusqu'au 31 mars 1920, moyennant paiement d'un intérêt de 5% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1920.

11. Les Banques et Caisses d'épargne du canton autorisent les souscripteurs à cet emprunt à disposer, en vue de la libération de ces titres, sans le préavis réglementaire, des fonds placés en compte d'épargne chez elles.

Fribourg, le 23 octobre 1919.

**BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG.**  
La Direction des Finances du Canton de Fribourg :  
**J. MUSY.**  
Au nom des Banques et Caisses d'épargne du Canton de Fribourg :  
**CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE FRIBOURG.**

**THERMA**  
Chaudière-Pieds  
Électriques

Consommation de courant  
minime!  
en vente dans tous les  
magasins d'électricité.

**THERMA**  
Fabrication d'appareils de  
Chauffage Électrique S.O.  
**SCHWANDEN**  
Stanis

**Association des médecins  
de la ville de Fribourg**

Extrait du tarif des honoraires  
en vigueur dès le 1<sup>er</sup> décembre 1919

Consultation simple aux heures habituelles,  
4 fr. minimum, 3 fr.

Consultation en dehors des heures habituelles,  
1 fr. de plus.

Consultation de nuit, 6 fr.

Consultation par téléphone, 3 fr.

Visite de jour, 5 fr., minimum, 4 fr.

Visite demandée d'urgence, ou demandée entre  
7 et 9 h. du soir, ou demandée les dimanches  
jours fériés, 8 fr.

Visite demandée la nuit, de 9 h. du soir à 7 h. du  
matin, 12 fr.

Visite hors de ville, honoraires des visites, plus  
1 fr. 50 par km. (simple course) et frais de  
transport.

Remarques: Ces prix ne comprennent pas les  
interventions spéciales. Ce tarif s'applique aussi  
à toutes les caisses de maladies. 8419-1314

**MESDAMES**

Prochainement s'ouvrira un cours de  
pratique pour la fabrication des pantoufles et  
chaussons.

En 8 leçons, chaque personne sera capable  
de monter à elle seule une paire d'excellents  
chaussons et ceci sans frais. On peut utiliser  
pour cela de vieux coupons de draps, feutres, etc.

Prix du cours 8 fr. et le travail effectué  
durant ce temps restera acquis aux personnes.

Pour inscriptions et renseignements, s'ad.  
chez M<sup>me</sup> FAVE, Pérolles, 21, au magasin.

**Entrepreneur**

A l'occasion du départ de M. Motto, entrepre-  
neur à R., le soussigné se recommande l'hono-  
rable public de Rue et des environs pour tous  
travaux de maçonnerie, bétonnage, etc. Travail  
prompt et solide. Prix modérés. Se recommande.

Salvator Delgrande

S'adresser provisoirement chez Louis Conze,  
négociant, à Rue. 8433

De toutes les machines à écrire

LA

**YOST**

VISIBLE

est la seule écrivant  
sans ruban

Demandez

catalogues et renseignements à la

C<sup>o</sup> de la Machine à écrire  
**YOST**

**E. Jacot, Av. de la Gare, 9**

Représentant

**FRIBOURG**

**On achèterait d'occasion**

40 lits fers, 170 x 80 cm., avec sommier mé-  
tallique. — 10 tables de nuit.  
2 tables de 2.50 m. de long. 4 bancs de 2.50 m.  
10 bancs d'école, modèle fribourgeois, si possi-  
ble. 1 pupitre de maître. 6 bancs de chapelle,  
150 cm. de long. 8435

S'adresser à **EMILE RICHARD, Stalden,**  
143, FRIBOURG.

**Enchères publiques**

Mardi 2 décembre 1919, à 3 h. de l'après-  
midi, dans une salle particulière du Buffet de la  
gare de Cressier-sur-Morat. M<sup>me</sup> Victorine-  
Angélique Meuwly, feu Jules-Claude, à Fribourg,  
exposera en vente, aux enchères publiques livres,  
ses immeubles ci-après savoir:

**Commune de Cressier. Fol. 448**  
Art. 733, fol. 12, N<sup>o</sup> 6. Sur Fournet, champ de  
15 ares, 12 mètres = 168 perches.

**Commune de Coussiblerlé. Fol. 238**  
Art. 168, fol. 6, N<sup>o</sup> 6. Signal, champ de 11 ares,  
7 mètres = 123 perches.

**Commune de Petit-Guschelmuth**  
Art. 1304, fol. 1, N<sup>o</sup> 8. Hegimatte, pré de  
25 ares, 43 mètres = 282 perches, 50 pieds.  
Les conditions seront lues avant les mises et  
l'extrait du registre foncier déposé dès ce jour en  
l'étude du notaire soussigné.

Morat, le 18 novembre 1919. 8423  
Par ordre: D<sup>r</sup> Emile Ems, not.

**Grands magasins de meubles  
et literie**

**F. BOPP, tapissier-décorateur**

Rue du Tir, 8 - FRIBOURG  
à côté de la Banque Populaire suisse

Meubles en tous genres. Literie soignée  
Trousseaux complets  
Grand choix, prêt à livrer

**Souliers**

Mardi, 25 nov., à l'Hôtel de Ville de Romont,  
l'agence commerciale, 9, rue de l'Université, à Fri-  
bourg, recevra les souscriptions aux souliers militaires,  
anglais et américains, forte ou cuir. Très avantageux  
pour ouvriers d'usines, ateliers, agriculteurs, etc.  
Dans les prix de 16 et 17 fr., non remeselés, ou  
remeselés, ou ferré. — Échantillons à disposition.

**CHEVIOT BLEU**

gar. pur laine, conv. pour complet, costume ou  
surtout pour complet de collégien, à vendre à  
très bas prix.

**E. BECHLER, tailleur,**  
Rue de Lausanne, 61.

8395

**CINÉMAS  
ROYAL SIMPLON**

Programme du 21 au 27 nov.

à 8 1/2 heures  
Dimanche, matinées à 2 1/2 et 4 1/2 h.  
**La Maison d'argile**  
pièce d'Emile Fabre, jouée par  
Yvette Andreyer et Mathot, le  
héros de Mome Crisolo.

**JOURNAL D'ACTUALITÉ**  
**Lucien cherche un enfant**  
Comédie en 2 parties  
Semaine prochaine: **TARZAN**,  
un succès invraisemblable.

**AVIS**: Dès maintenant, les prix des places du Royal et Simplon  
sont les suivants: 1<sup>er</sup>, Fr. 1.50; 2<sup>es</sup>, Fr. 1.20; 3<sup>es</sup>, 90 cent.

Programme du dimanche 23  
et lundi 24 nov., à 8 1/2 h.

Dimanche, matinée à 3 heures  
**Un grand film**  
**YVAN LE TERRIBLE**

4 actes d'aventures reconstituant  
une page d'une terrible histoire  
de Russie.  
**GRAND SUCCÈS**  
Salle bien chauffée

**Bon voyageur**

à la commission, débrouil-  
lard et travailleur, ayant  
voyagé avec succès à la  
campagne, est demandé  
pour placer deux appareils  
de la plus grande impor-  
tance. Bonne affaire pour  
homme actif.  
Faire offres avec réfé-  
rences sous E 5500 L à  
Publicitas S. A., Lausanne.

**DIMANCHE 23 NOVEMBRE  
au Café du Soleil blanc  
FRIBOURG**

**Distribution de fruits du Midi**  
avec bonne musique  
INVITATION CORDIALE  
P 8798 F 8436 Le tenancier.

Adressez-vous directement au fabricant

**MONTRES „MUSETTE“**

5 ans de garantie — 4-3 mois de crédit — 3 jours à l'essai

- Infaillible No 900. Ancre 8 rubis, forte boîte nickel blanc pur Fr. 42.—  
Elegante No 908. Forte boîte arg. 800/000 contre, ancre 15 rubis Fr. 72.—  
Solide No 209. La même avec Galanne or Fr. 75.—  
No 208. A Savonnette argent, double boîte, verre caché. Ancre 15 rubis, Fr. 83.—



**A terme: Acompte 20 fr. Par mois 8 fr.**  
Comptant 8 % d'escompte  
Demandez gratis et franco le catalogue  
illustré des  
**Montres « Musette »**  
aux seuls fabricants:  
**GUY-ROBERT & C<sup>ie</sup>, Fabriciens Musette**  
**LA CHAUX-DE-FONDS**  
Maison suisse fondée en 1871. — Rue de Deuba 71

**MALHEUREUSEMENT!**

nous ne pouvons offrir du CHARBON, mais nous avons un choix  
immense en **Pantoufles et Chaussons** qui vous tiendront bien chauds  
et aux prix avantageux que voici:

**PANTOUFLES**

Dames	36-43
Art. 607, feutre gris-bleu, semelle, feutre, cuir	9.—
» 610, feutre gris, semelle cuir, chiquet	11.—
» 554, petit lacet, flanelle, s. cuir, chiquet	7.50
» 555, petit lacet, noir et blanc, s. c. chiquet	8.50
» 558, même article, bout et talonnettes cuir	10.50
» 600/600 1/2, pantoufles, légère semelle feutre	3.50
» 601, pantoufles, feutre noir, semelle feutre	4.30
» 608, feutre gris, s. f. c. extra	9.50
» 609, feutre noir, s. f. c. extra	10.—
Hommes	
Feutre gris ou noir, petit lacet avec ou sans bout cuir, plus de 12 art. différents entre	13.50 11.50

**CHAUSSONS**

Dames	36-43
Art. 650, confort., 1 boucle, feutre gris	11.50
» 651, » 1 » » noir ou mil.	13.—
» 652, » 1 » » gris bout c.	12.50
» 660, chaussons, lacets, feutre gris, s. f. c.	11.50
» 660/667, chaussons, lacets ou boucle, en mil. très chaud	13.50
» 660/667, chaussons, lacets ou boucle, feutre, gris ouaté	15.—
— Bottine feutre avec semelle cuir	36-43
Art. 670, Bottine lacet, feutre gris, chiquet	13.—
» 671, » » » noir, »	14.50
» 672, » » » gris, talon	15.50
» 673, » » » noir, talon	16.50
Chaussons et bottines galochées feutre	36-43
Art. 679, conf. 1 boucle, feutre n., 3 articles différents	21.—
» 681, Chaussons lacet, n., gal. veau, sem. c. chiq.	21.—
» 683, Bottines, » » » val.	22.—
Hommes	41-47
Art. 1079, Conf., feutre noir, sem. cuir, 6 art. différents à	27.— 25.—
» 1072, Bott. Derby, veau extra, deux semelles flanelle	23.—

**SOCQUES**

Art. 332 Socques brutes	22-26	27-30	31-33	34-36	36-43
» 335 » sans couture molleton	6.50	7.50	8.50	9.—	11.50
» 336 » couture molleton	6.—	7.—	8.—	8.50	10.50
Art. 843 Socques dits napolitains, sans doublure			36-39	40-49	
» 345/346 Socques feutrés boucle ou lacet			11.50	13.—	

**Art. cuir, hommes, dames, succès DOSSENBACH, très avantageux**

Dames	36-43	Hommes	40-47
Art. 415, bottine-lacet, cuir ciré, extra 2 formes	26.—	Art. 836/838, bottine lacet cuir ciré extra, bouts	35.—
» 416, » » » chaque forme	27.—	» 836, bottines Derby, forme moderne	36.—
» 424/425, Bottine Derby, cuir ciré ou box.	28.—	» 841, bottine lacet box. extra, 2 formes	38.—
» 425, bottine Derby, box. chevreaux, bouts vernis	31.75	» 843/846, bottine Derby box.	39.50
<b>Fillettes et garçonnets</b>	27-29 30-35	» 806/805, soulier militaire	37.—
Art. 209/214 sans bout, cuir souple, feutre ver.	17.50 20.50	» 814, Bottines militaires, sans ferrage, forme large, ext.	39.50
» 217/215, même genre, avec bout	17.50 20.50		
» 198/200, ferrés sans doublure	15.50 18.50		

**Envoi contre remboursement Échange franco**  
**CHAUSSURES DOSSENBACH FRIBOURG MORAT**

**JEUNE HOMME**  
de confiance, demande  
emploi peu pénible, de  
préférence comme surveil-  
lant de chauffage dans un  
hôtel.  
Adresse: Werner Ro-  
de, Buffet de la gare,  
Gâté. 8431

**ON DEMANDE  
une brave  
JEUNE FILLE**

pour une auberge de la  
campagne et pour aider  
à la cuisine. S'330  
Offres s. P.8890 F à Pu-  
blicitas S. A., Fribourg.

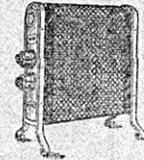
**Fers à repasser**

électriques, nickelés, 470  
watts, 2 mètres de cordon,  
pour fixer à la cheminée.

Fr. 22 50.

**RADIATEUR**

500-700 watts, 1/4 mètre-  
de corde; pour fixer à la  
lampe.



Fr. 38.—

Fabrication suisse de  
toute première qualité, avec  
garantie.  
**E. NYFFELER, Kästli,**  
Berne.  
Breitenrainpl. 42. Tél. 48.50.

**Docteur R. AMSTAD**

chef-médecin  
à la clinique dermatologique de  
l'Université de Berne  
Maladies des voies urinaires  
et de la peau  
Consultations tous les jours, de 1 1/2 à  
4 heures et sur rendez-vous.

**Etude de M<sup>e</sup> ROSSIAUD, notaire  
NEUCHÂTEL**

Liquidation de l'établissement **NERGER**  
horticulteur, à Colombier

**GRANDE VENTE  
aux enchères publiques**

d'arbres et arbustes de pépinières

L'horic de feu M. Alois Neger, horticulteur,  
à Colombier, exposera en vente, par voie d'en-  
chères publiques, pour cause de liquidation de  
l'établissement, toutes les plantations de cet  
établissement, consistant en une grande variété  
d'arbres d'ornement et conifères de diverses  
formes, en plantes vertes et vivaces, en jeunes  
plants pour pépinières, de même qu'un grand  
choix d'arbres fruitiers formés et hautes liges.  
La liste détaillée des arbres et plantes mis  
en vente sera envoyée franco sur demande, et  
leur visite peut se faire sur place chaque jour  
ouvrable.

Délai pour l'enlèvement des plantes: jusqu'au  
1<sup>er</sup> avril 1920.

Les enchères auront lieu: les lundi  
8, mardi 9, et éventuellement mer-  
credi 10 décembre prochains, chaque  
jour, dès 9 heures du matin.

S'adresser, pour tous renseignements, à  
l'Etude du notaire **Rossiaud, à Neu-  
châtel**, et pour visiter, à l'établissement Mém-  
oudry, le 20 novembre 1919.

Greffe de Paix.

**Au grand Saint-Nicolas  
MAGASIN-EXPOSITION**

DE  
**JOUETS**  
1<sup>er</sup> étage de la  
Librairie **JOSUE LABASTROL**  
54, rue de Lausanne, à FRIBOURG

**Enchères publiques**

Pour cause de mise à bail, le soussigné vendra  
aux enchères publiques, devant son domicile, à  
Chésopelloz, le jeudi, 27 novembre  
courant, dès 12 heures 1/2, son chédail, à  
savoir:

Une bonne jument de trait, âgée de 8 ans,  
2 chars à ponts, un tonneau à purin avec char,  
1 char de marché avec cadre, 1 char à ressorts,  
1 brouette à lait à un cheval, 1 buge, 1 traicneau,  
1 charrette Brabant, 2 harnais, 1 faucheuse,  
3 râteliers en fer, 1 coupe-racine, 1 moulin à  
vanner, 3 colliers de chevaux, guides, guides-  
doubles, brides et licols, 4 colliers de vaches,  
chaines, chaines à brocher, chaines de tour,  
balanciers et mayons, 1 polager en fer, 1 bidon  
à lait, faux, fourches, foin et regain.

L'exposant: **J. CHENAU.**

**VIENNENT D'ARRIVER**

Quelques mille  
couvertures de lit  
et couvertures pour chevaux  
(couvertures militaires françaises) de  
1<sup>re</sup> qualité, 140 à 190 cm. Prix 12 à 16 fr.  
Envois tout de suite contre rembour-  
sement. — **Ditzler, frères, Hôtel de  
l'Écusson, Yverdon.** 8412

**Vente de chédail**

Mercredi, 26 novembre, dès midi,  
soussigné vendra devant l'auberge de Posal:  
1 truelle grasse, 1 char à port à 1 et 2 che-  
vaux, caisse à purin, charrette Brabant, Work-  
buitoir, brouettes, 5 harnais, outils de camp,  
couvertures de laine, 2 lits, ustensiles à lait et  
de cuisine, potager, four à pain, chaudron,  
vaisselle, quantité de pommes de terre, 15 stères  
de chêne écorcé, fagots, caisse d'emballage,  
quantité d'objets trop longs à débiter.

L'exposant: **EGGER.**

**INSTRUMENTS DE MUSIQUE**

**Joseph SCHRANER, Fribourg**  
Grand'Rue, 142

Accordéons  
Violons  
Mandolines  
Guitares - Guitars  
Cordes  
et accessoires  
Réparations soignées  
de tous genres  
d'instruments.